

AGROGENERATION

19 boulevard Malesherbes
75008 Paris

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2024

Le 30 juin 2025

FIDAG

Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

45, rue La Fayette
75009 PARIS

BDO Paris

Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

43-47, Avenue de la Grande Armée
75116 PARIS

AGROGENERATION

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée générale de la société AGROGENERATION,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes consolidés de la société AGROGENERATION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Nous vous rappelons qu'une impossibilité de certifier identique avait été formulée sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Ainsi qu'il est exposé dans la note « 2.1 Invasion militaire de l'Ukraine et risques de continuité d'exploitation » de l'annexe, une invasion militaire de l'Ukraine par la Russie a débuté le 24 février 2022. Dans ce contexte, les auditeurs des filiales ukrainiennes n'ont pas été en mesure de mettre en œuvre les procédures d'audit nécessaires pour émettre une opinion sur les comptes de ces sociétés. L'accès aux sites et aux pièces justificatives est matériellement impossible ou trop risqué car les activités du groupe sont principalement situées en zone de conflit (Kharkiv). De ce fait, nous n'avons pas pu obtenir d'opinion sur les comptes des sociétés opérationnelles ukrainiennes. Dans ce contexte, et la quasi-totalité de l'activité du groupe et de son patrimoine étant basée en Ukraine, nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes consolidés au 31 décembre 2024.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « 2.1 Invasion militaire de l'Ukraine et risques de continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes consolidés.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier » et dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

La sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration adressé aux actionnaires appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes consolidés.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Fait à Paris, le 30 juin 2025

Les commissaires aux comptes

FIDAG

Signé par :

84931CC990864C7...

Carole Hong TRAN

BDO Paris

DocuSigned by:

83011DECCCFD42D...

Anne-Catherine FARLAY



États financiers consolidés
au 31 décembre, 2024



SOMMAIRE

BILAN CONSOLIDÉ	4
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ	5
ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ	6
TABLEAU CONSOLIDÉ DE VARIATION DES FONDS PROPRES	7
TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRESORERIE	8
NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	9
1. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	9
<i>Informations générales et contexte</i>	9
2. PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS SURVENUS AU COURS DE LA PÉRIODE	10
2.1. <i>Invasion militaire de l'Ukraine et risques de continuité d'exploitation</i>	10
2.1. <i>Optimisation de la structure juridique du Groupe</i>	14
2.2. <i>Changement de contrôle d'AgroGeneration</i>	14
3. GESTION DES RISQUES FINANCIERS	14
3.1. <i>Risques géopolitiques en Ukraine</i>	14
3.2. <i>Risques liés aux mutations de l'environnement juridique et fiscal</i>	18
3.3. <i>Risques liés aux variations des taux de change</i>	18
3.4. <i>Risques liés aux variations des prix des matières premières</i>	20
3.5. <i>Risques de liquidité pour le financement des cultures</i>	20
3.6. <i>Risques de contrepartie</i>	20
3.7. <i>Risques liés au rapatriement des capitaux</i>	21
4. PRINCIPAUX JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES	21
4.1. <i>Test de dépréciation sur les immobilisations incorporelles</i>	21
4.2. <i>Juste valeur des actifs biologiques et valeur de cession nette des produits d'agriculture</i>	21
4.3. <i>Transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres</i>	22
4.4. <i>Juste valeur des immobilisations</i>	22
5. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE	22
5.1. <i>Financement du fonds de roulement pour la saison à venir</i>	22
5.2. <i>Vente des silos du Groupe</i>	23
6. PRINCIPALES RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	23
6.1. <i>Référenciel comptable et modifications apportées aux méthodes comptables</i>	23
6.2. <i>Consolidation</i>	25
6.3. <i>Conversion des devises</i>	26
6.4. <i>Immobilisations incorporelles</i>	27
6.5. <i>Immobilisations corporelles</i>	27
6.6. <i>Dépréciation des actifs non-financiers</i>	28
6.7. <i>Agriculture</i>	29
6.8. <i>Contrats de location, droits d'utilisation d'actifs et passifs de loyers</i>	30
6.9. <i>Subventions publiques</i>	31
6.10. <i>Stocks</i>	32
6.11. <i>Capital social</i>	32
6.12. <i>Impôts courants et différés</i>	32
6.13. <i>Avantages du personnel</i>	34
6.14. <i>Provisions</i>	34
6.15. <i>Chiffre d'affaires</i>	34
6.16. <i>Rémunérations en actions</i>	35



7.	INFORMATION SECTORIELLE	35
8.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET DROITS AU BAIL	36
9.	DROITS D'UTILISATION D'ACTIFS (TERRAINS)	36
10.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	37
11.	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	38
12.	IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	39
	12.1. <i>Analyse de l'impôt sur les sociétés : justificatifs fiscaux</i>	39
13.	STOCKS	39
14.	ACTIFS BIOLOGIQUES	40
15.	CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES	41
16.	TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	42
17.	EMPRUNTS ET PASSIFS DE LOYERS POUR DROITS D'UTILISATION D'ACTIFS	43
18.	CAPITAL SOCIAL	44
19.	FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES	45
20.	ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS	46
21.	PRODUITS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ORDINAIRES	47
22.	COÛTS FONCTIONNELS / COÛTS PAR NATURE	47
23.	AUTRES PRODUITS ET CHARGES	48
24.	RÉSULTAT FINANCIER NET	48
25.	RÉSULTAT PAR ACTION	49
26.	PARTIES LIÉES	50
	26.1. <i>Actionnariat et gouvernance</i>	50
	26.2. <i>Transactions avec les parties liées</i>	51
	26.3. <i>Honoraires des commissaires aux comptes</i>	52
27.	LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES	53



Bilan consolidé

(en milliers d'euros)

Actifs	Note	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Actifs non-courants		17 074	19 198
Immobilisations incorporelles	8	64	74
Droits d'utilisation d'actifs (terrains)	9	7 019	6 961
Immobilisations corporelles	10	9 991	12 163
Actifs financiers non courants	11	-	-
Actifs biologiques	14	-	-
Actifs d'impôt différé	12	-	-
Actifs courants		5 548	12 731
Stocks	13	2 883	7 656
Actifs financiers	11	-	7
Actifs biologiques	14	1 997	3 001
Clients et autres créances	15	656	1 352
Disponibilités	16	12	715
Total actifs		22 622	31 929
Passifs et capitaux propres			
Fonds propres		11 083	13 242
Capital social	18	11 079	11 079
Prime d'émission	18	225 042	225 042
Autres réserves		(118 608)	(118 608)
Report à nouveau		(74 293)	(66 518)
Réserves de réévaluation		7 554	7 687
Variation des écarts de conversion		(38 159)	(37 532)
Résultat net		(1 533)	(7 908)
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires		-	-
Passifs non courants		7 456	7 338
Provisions		-	-
Emprunts et dettes financières non courants	17	136	191
Passifs de loyers non courants pour droits d'utilisation d'actifs	17	7 320	7 147
Impôts différés passifs	12	-	-
Passifs courants		4 083	11 349
Provisions		-	-
Emprunts et dettes financières courants	17	456	6 456
Passifs de loyers courants pour droits d'utilisation d'actifs	17	1 286	1 684
Fournisseurs et autres créiteurs courants	19	2 220	2 875
Dettes courantes d'impôt sur les bénéfices		122	334
Total passifs et capitaux propres		22 622	31 929



Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Note	2024	2023
Chiffre d'affaires	21	22 654	16 914
Écarts de juste valeur des actifs biologiques et produits finis	14	(147)	(4 781)
Coût des ventes	22	(16 904)	(13 261)
Marge brute		5 603	(1 128)
Frais commerciaux, généraux et administratifs	22	(1 799)	(2 970)
Autres produits et charges	23	(3 149)	(797)
Pertes, dépenses et autres effets résultant de la guerre		-	-
Résultat avant intérêts et impôts		655	(4 895)
Résultat financier net	24	(2 188)	(3 043)
Impôt sur les bénéfices		-	30
Résultat net d'impôt pour la période		(1 533)	(7 908)
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires		-	-
Résultat net part du Groupe		(1 533)	(7 908)
Bénéfice / (Perte) imputable aux actionnaires du Groupe (en milliers d'euros)		(1 533)	(7 908)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		221 586 387	221 586 387
Résultat par action (en euros par action)	25	(0,01)	(0,04)
Bénéfice / (Perte) imputable aux actionnaires du Groupe après dilution (en milliers d'euros)		(1 533)	(7 908)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et potentielles		221 586 387	221 586 387
Résultat dilué par action (en euros par action)	25	(0,01)	(0,04)



État du résultat global consolidé

(en milliers d'euros)

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Résultat net de la période	(1 533)	(7 908)
Éléments qui ne seront pas reclassés en bénéfice ou perte, net d'impôts	-	6 625
Plus-values de réévaluation des immobilisations corporelles	-	6 625
Éléments qui sont ou peuvent être reclassés en bénéfice ou perte, net d'impôts	-	-
Plus-values de réévaluation des immobilisations corporelles	(627)	535
Écarts de conversion constatés pendant la période	(627)	535
Écarts de conversion reclassés en bénéfice ou perte pendant la période	-	-
Résultat global total de la période	(2 160)	(748)



Tableau consolidé de variation des fonds propres

(en milliers d'euros)	<u>Capital social</u>	<u>Prime d'émission</u>	<u>Autres réserves</u>	<u>Report à nouveau</u>	<u>Réserves de réévaluation**</u>	<u>Écarts de conversion*</u>	<u>Total part du Groupe</u>	<u>Résultat attribuable aux intérêts minoritaires</u>	<u>Total capitaux propres</u>
Solde au 31 décembre, 2022	11 079	225 042	(118 608)	(85 009)	19 553	(38 067)	13 990	-	13 990
Réévaluation des immobilisations corporelles					6 625	-	6 625	-	6 625
Autres éléments du résultat global *	-	-	-	-	-	535	535	-	535
Transfert d'autres éléments du résultat global en report à nouveau **	-	-	-	18 491	(18 491)	-	-	-	-
Résultat net de la période, retraité (Note 5)	-	-	-	(7 908)	-	-	(7 908)	-	(7 908)
Solde au 31 décembre, 2023	11 079	225 042	(118 608)	(74 426)	7 687	(37 532)	13 242	-	13 242
Variation du périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global *	-	-	-	-	-	(627)	(627)	-	(627)
Transfert d'autres éléments du résultat global en report à nouveau **	-	-	-	133	(133)	-	-	-	-
Résultat net de la période	-	-	-	(1 533)	-	-	(1 533)	-	(1 533)
Solde au 31 décembre, 2024	11 079	225 042	(118 608)	(75 826)	7 554	(38 159)	11 082	-	11 082

(*) Écarts de conversion

(**) Relative à la réévaluation des immobilisations, cette réévaluation comptabilisée dans les autres éléments du résultat global en 2023 s'élève à 6,6 M€ (cf. Note 11 au 31 décembre 2023).



Tableau consolidé des flux de trésorerie

		<u>2024</u>	<u>2023</u>
(en milliers d'euros)			
	Note		
Résultat net d'impôt des activités poursuivies		(1 533)	(7 908)
Résultat net d'impôt des activités cédées		-	
Résultat net de la période		(1 533)	(7 908)
Amortissement des immobilisations		4 700	4 500
Provisions		-	-
Plus- ou moins-values de cession		(158)	(5)
Résultat financier net		2 188	3 043
Impôts différés et impôt sur les sociétés		-	(30)
Diminution de la juste valeur des actifs biologiques et des produits finis		(173)	653
Dépréciation de l'écart d'acquisition		-	-
Dépréciation des immobilisations		-	480
Provision pour créances irrécouvrables		2 483	121
Pertes et dépenses résultant de la guerre		-	
Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie		151	(38)
Marge opérationnelle		7 659	816
Variation sur comptes fournisseurs et autres créditeurs*		(763)	(387)
Variation de stocks		(584)	(1 515)
Variation d'actifs biologiques		(3 718)	2 307
Variation sur comptes clients et autres créances**		(1 418)	(501)
Impôt sur les bénéfices de société		(114)	(69)
Variation du besoin en fonds de roulement		(6 598)	(165)
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		1 061	651
Marge opérationnelle			
Acquisition de filiales		-	
Acquisition d'immobilisations corporelles		(1 086)	(699)
Acquisition d'immobilisations incorporelles			(29)
Acquisition d'immobilisations financières		-	-
Cession de filiales		-	-
Cession d'immobilisations corporelles		29	68
Cession d'immobilisations incorporelles		-	-
Cession d'immobilisations financières		-	-
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement		(1 057)	(660)
Opérations de financement			
Achat / vente d'actions propres		-	-
Diminution / (augmentation) des dépôts à terme garantis		5	66
Émission d'emprunts		321	-
Remboursement d'emprunts		(164)	(404)
Paieement de loyers pour droits d'utilisation d'actifs		(1 240)	(3 641)
Gains / (pertes) liés aux différences de change réalisées		152	(4)
Intérêts versés		(33)	(111)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		(959)	(4 094)
Incidences des variations de change sur la trésorerie et sur les équivalents de trésorerie		252	(255)
Variation de trésorerie et des équivalents de trésorerie		(703)	(4 358)
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture	16	715	5 073
Trésorerie d'ouverture des activités détenues en vue de la vente			
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture	16	12	715
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture des activités cédées			
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture des activités poursuivies		12	715



Notes annexes aux États financiers consolidés

Les États financiers consolidés du Groupe AgroGeneration (« AgroGeneration », « le Groupe » ou « la Société ») pour l'exercice clos au 31 décembre 2024 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 26 juin 2025. Ils sont présentés en milliers d'euros pour tous les exercices financiers, sauf pour les résultats par action.

1. Périmètre de consolidation

Les États financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos au 31 décembre 2024 comprennent les comptes d'AgroGeneration SA et de toutes les sociétés contrôlées par le Groupe, ainsi que ceux des sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence significative. On se reportera à la Note 27 pour la Liste des entités consolidées.

Informations générales et contexte

AgroGeneration a été créée en mars 2007. Sa société-mère est une société anonyme (AgroGeneration SA) inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 494 765 951, dont les actions sont cotées sur le marché Alternext de NYSE-Euronext Paris depuis le 1er mars 2010.

L'adresse du siège social est 19 boulevard Malesherbes, 75008 Paris.

Les informations relatives à l'actionnariat et à la gouvernance figurent à la Note 26.1.



2. Principaux événements survenus au cours de la période

2.1. Invasion militaire de l'Ukraine et risques de continuité d'exploitation

Le 24 février 2022, la Russie a lancé une invasion militaire de l'Ukraine, à la suite de laquelle des événements militaires actifs ont commencé dans un certain nombre de régions, principalement à l'est et au sud de l'Ukraine. À la date de publication de ces états financiers consolidés, la guerre se poursuit, causant des dommages supplémentaires à l'ensemble de l'économie de l'Ukraine et à ses différentes industries, y compris l'agriculture.

L'invasion russe de l'Ukraine continue d'avoir des conséquences profondes sur le secteur agricole du pays. L'agriculture était auparavant un pilier essentiel de l'économie ukrainienne, contribuant à hauteur de 10 % au PIB, employant 14 % de la main-d'œuvre et représentant 41 % des exportations totales. Cependant, le secteur a subi de graves perturbations.

En 2022, la superficie totale des terres cultivées a diminué de 20 % par rapport à 2021, et 15 % du capital agricole a été endommagé entre février et mai. La production de céréales et d'oléagineux a diminué de 30 % pour atteindre 73 millions de tonnes. L'augmentation du coût des intrants, en particulier des engrais et du diesel, a encore réduit les revenus agricoles. Le blocus initial des ports de la mer Noire a provoqué une forte baisse des exportations agricoles, bien que d'autres routes commerciales aient ensuite permis d'améliorer les exportations, même si elles sont restées en dessous des niveaux d'avant l'invasion. Entre janvier et juin 2022, les prix à la production du blé et du maïs ont baissé de 45 %, alors même que les prix mondiaux augmentaient de 15 %. Le lancement de l'initiative céréalière de la mer Noire en juillet 2022 a facilité les exportations, mais les coûts logistiques élevés ont continué à exercer une pression à la baisse sur les prix à la production.

Les conditions météorologiques favorables de 2023 ont favorisé une reprise de la production de céréales et d'oléagineux, qui a atteint 79 millions de tonnes, même si elle reste bien inférieure au niveau de 2021 (105 millions de tonnes). La destruction du barrage de Kakhovka en juin 2023 a aggravé la situation des secteurs de l'aquaculture et de la pêche, triplant l'ampleur des dégâts. Après la fin de l'initiative céréalière de la mer Noire en août 2023, l'Ukraine a établi son propre corridor maritime temporaire, améliorant considérablement la logistique des exportations et réduisant l'écart entre les prix nationaux et mondiaux, ce qui a entraîné une hausse des prix agricoles en 2024.

Néanmoins, des conditions météorologiques défavorables et des sécheresses en 2024 ont eu un impact négatif sur les rendements, en particulier dans l'est de l'Ukraine, où se trouvent tous les actifs de production d'AgroGeneration. Le conflit étant toujours en cours et environ 21 % des terres agricoles de l'Ukraine étant hors du contrôle du gouvernement, la production agricole reste nettement inférieure aux niveaux d'avant-guerre.

Selon la dernière évaluation des dommages et des besoins (RDNA4), publiée en février 2025 par le gouvernement ukrainien, le Groupe de la Banque mondiale, la Commission européenne et les Nations unies, près de trois ans après le début de l'invasion, les dommages totaux subis par le secteur agricole ukrainien atteignaient 11,2 milliards de dollars au 31 décembre 2024, avec des pertes s'élevant à 72,7 milliards de dollars. Les dommages causés aux machines et aux équipements représentent la plus grande part des dommages totaux (58 %), suivis par la destruction des installations de stockage (17 %) et le vol d'intrants et de produits



(17 %). Les dommages les plus élevés ont été enregistrés dans les régions de Luhansk, Zaporizhzhya, Kherson et Kharkiv, qui représentent à elles seules 77 % du total des dommages directs.

Ukraine. Agriculture. Montant des pertes directes dans le secteur (au 31 décembre 2024)

	Md USD	Détails
Machines et équipements	6,5	181 000 unités de machines agricoles ont été endommagées ou détruites (tracteurs, semoirs, herse, etc.)
Produits agricoles finis	2,0	plus de 4 millions de tonnes de céréales et d'oléagineux
Capacités de stockage	1,9	plus de 11 millions de tonnes de capacité de stockage simultanée ont été entièrement détruites
Autres pertes	0,8	
Total estimé des pertes directes	11,2	

Source : Évaluation des dommages et des besoins (The Rapid Damage and Needs Assessment (RDNA4)). Rapport de février 2025

Les pertes totales dans le secteur agricole ukrainien s'élèvent à 72,7 milliards de dollars et englobent différents facteurs. Il s'agit notamment de la perte de revenus agricoles due à la réduction ou à l'arrêt de la production, de la baisse des prix à la production due aux perturbations de la logistique d'exportation, de l'augmentation des coûts de production due à la hausse des prix des engrais et du carburant, des dépenses liées à la remise en culture des terres à la suite des opérations de déminage, de la suspension des activités de pêche et du coût de l'enlèvement des débris des installations de stockage agricole endommagées.

La perte la plus importante, qui représente 51 % du total, est due à la baisse de la production annuelle des cultures. Le deuxième impact le plus important, représentant 34 % des pertes, est dû à la baisse des prix à la production pour les cultures destinées à l'exportation telles que le blé, l'orge, le maïs et les oléagineux. Parmi les autres pertes importantes figurent l'augmentation du coût des intrants (6 %), la réduction de la production animale (5 %), la baisse des rendements des cultures pérennes (2 %) et, pour 1 %, la remise en culture des terres, les pertes dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture et les dépenses liées à l'enlèvement des débris. Les régions les plus touchées en termes de pertes sont Kherson, Zaporizhzhia, Kharkiv et Donetsk.

L'évaluation de l'impact de la contamination des terres agricoles par des engins explosifs et de la destruction de la couche arable par des explosions et des activités de déminage reste un défi complexe. Au 31 décembre 2024, les terres agricoles de l'Ukraine sont fortement contaminées en raison de la guerre en cours, avec environ 138 503 km² de terres et 14 000 km² d'eau menacés par les restes explosifs de guerre (REG) et les mines terrestres - l'une des plus grandes ampleurs de contamination depuis la Seconde Guerre mondiale. Le déminage est devenu un défi majeur pour les agriculteurs ukrainiens, car les terres non sécurisées entravent la production agricole. La Banque mondiale estime que le déminage essentiel des terres agricoles nécessitera environ 1,1 milliard de dollars. En l'absence d'un suivi et d'un déminage adéquats, ces terres ne peuvent être cultivées en toute sécurité, ce qui constitue un obstacle important à la reprise du secteur agricole ukrainien.

Compte tenu de l'ampleur des dommages et des pertes subis par les producteurs agricoles en Ukraine, les besoins totaux en matière de reconstruction et de redressement pour la prochaine décennie sont estimés à 55,5 milliards de dollars à la date des présents états financiers consolidés. Le redressement du secteur a déjà



commencé, avec des besoins estimés à 873 millions de dollars, couverts par des fonds publics et le soutien de donateurs entre 2022 et 2024.

AgroGeneration, dont les actifs de production sont situés près des lignes de front des activités militaires, a continué à subir l'impact de l'invasion russe au cours de l'année 2024. Cette période a vu une augmentation significative des attaques russes sur les infrastructures énergétiques, portuaires et civiles de l'Ukraine par rapport à 2023. Si le Groupe a réussi à éviter des dommages directs à ses actifs au cours de la période considérée, il a été confronté à des défis persistants et à une efficacité opérationnelle réduite dans tous les processus opérationnels en raison des fréquentes coupures de courant et des alertes aux raids aériens - qui ont parfois duré jusqu'à 11 heures par jour - en particulier dans la région de Kharkiv, où se trouvent tous les actifs opérationnels du Groupe.

Malgré les difficultés persistantes, en 2024, la Société a tout mis en œuvre pour assurer le bon fonctionnement de toutes ses exploitations et pour maintenir la continuité des activités du Groupe, à savoir :

- Au cours de la période de référence précédant la publication de ces états financiers annuels, la Société a mené toutes les activités agronomiques nécessaires pour les campagnes agricoles de 2024 et 2025. La campagne de semis de printemps s'est achevée entre mars et mai 2024, tandis que la campagne de récolte s'est terminée fin septembre 2024. En octobre 2024, le Groupe avait également finalisé sa campagne de semis de blé d'hiver. La campagne agricole 2024 a présenté des défis exceptionnels en raison d'une sécheresse persistante et de faibles précipitations à tous les stades du développement des cultures. De graves déficits d'humidité du sol sont apparus dès le printemps 2024, sans possibilité de reconstitution en raison de l'absence de pluies productives. En conséquence, la récolte a commencé au cours de la troisième semaine de juin, soit 2 à 3 semaines plus tôt que le calendrier agronomique optimal, ce qui a raccourci la période de croissance et empêché les cultures d'atteindre leur plein potentiel en termes de rendement et de qualité. En conséquence, la production pour 2024 s'est élevée à environ 62 000 tonnes, soit en baisse de 14 % par rapport à la récolte de 2023 (72 000 tonnes), ce qui est nettement inférieur aux attentes initiales. La sécheresse persistante dans la région de Kharkiv, où sont situés les actifs fonciers du Groupe, a également eu un impact sur les semis de blé d'hiver pour la saison 2025. Seuls 8 700 hectares ont été ensemencés en blé d'hiver, contre 14 400 hectares pour la saison 2024. Les surfaces non ensemencées seront affectées à l'ensemencement d'autres cultures au printemps 2025.
- Au 31 décembre 2024, le Groupe a achevé avec succès les ventes de sa récolte 2023 et de sa récolte 2024. Le fonctionnement stable du corridor maritime ukrainien, établi fin 2023 après la résiliation de l'accord sur les céréales avec la Russie en juillet 2023, a permis au Groupe d'accroître les volumes d'exportation et de bénéficier de la hausse des prix des récoltes.
- En 2024, la Société n'a pas obtenu de financement bancaire externe. Toutefois, grâce à un accord de financement commercial à court terme de 0,7 million de dollars conclu avec un fournisseur de produits chimiques et négocié au début de 2024, ainsi qu'à des décisions stratégiques de gestion visant à adapter les activités commerciales aux conditions de guerre, la Société a réussi à couvrir toutes les dépenses opérationnelles, y compris l'exécution des campagnes d'ensemencement et de récolte de 2024. À la date de publication de ces états financiers consolidés, seul un nombre limité de banques et de partenaires commerciaux en Ukraine envisageaient de fournir un financement



externe aux entreprises opérant dans les régions proches de la zone de combat, y compris la région de Kharkiv.

- En 2024, le Groupe est resté engagé à soutenir ses employés, leurs familles et les défenseurs de l'Ukraine. En raison de la situation très instable en matière de sécurité, avec de fréquents tirs de missiles et d'artillerie sur les principaux bureaux du Groupe dans les régions de Kharkiv et de Kyiv, le personnel clé et les cadres supérieurs ont continué à travailler à distance.

La direction a préparé des prévisions financières actualisées, y compris des prévisions de flux de trésorerie, pour les douze mois à compter de la date d'approbation de ces états financiers, en tenant compte des scénarios les plus probables et les plus défavorables possibles pour les impacts commerciaux actuels de la guerre. Les prévisions ont été établies sur la base des hypothèses clés suivantes :

- l'évolution de la guerre et l'invasion militaire de l'Ukraine permettront d'utiliser les installations de production existantes du Groupe ;
- la capacité de mener des campagnes de récolte et de semis sur les exploitations agricoles actuellement gérées par le Groupe (environ 30 000 hectares) ;
- tous les actifs du Groupe disponibles à la date d'élaboration des prévisions sont sûrs et en bon état ;
- les itinéraires logistiques existants continueront d'être disponibles ;
- les capacités de stockage de tiers continueront d'être disponibles ;
- le Groupe sera en mesure de se procurer des niveaux suffisants d'intrants (semences, engrais, produits phytosanitaires, carburant et autres intrants pour la culture des céréales) pour les campagnes agricoles 2025 et 2026 ;
- Le Groupe a attiré un financement externe supplémentaire de la banque ukrainienne Ukreximbank au premier semestre 2025 pour financer ses activités opérationnelles.

Ces prévisions indiquent que, compte tenu des difficultés raisonnablement possibles, le Groupe dispose de ressources suffisantes pour poursuivre ses activités dans son périmètre (environ 30 000 hectares) dans un avenir prévisible. La direction reconnaît que le développement futur des activités militaires et leur durée représentent la seule source d'incertitude qui peut jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation et, par conséquent, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de vendre ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités. La recouvrabilité des actifs du Groupe, ainsi que les opérations futures du Groupe, peuvent être significativement affectées par l'environnement macroéconomique actuel et futur. L'ampleur de l'impact du développement des activités militaires sur l'activité du Groupe n'est pas connue, mais il pourrait être significatif, car la guerre se poursuit à la date de cette publication. Malgré la seule incertitude significative liée à la guerre en Ukraine, la direction continue de prendre des mesures pour minimiser son impact sur le Groupe et, par conséquent, considère qu'il est approprié d'appliquer l'hypothèse de continuité d'exploitation au moment de la préparation de ces états financiers consolidés.



2.1. Optimisation de la structure juridique du Groupe

Au cours de la période de référence, AgroGeneration a continué à optimiser sa structure juridique. En mai 2024, les deux entités chypriotes restantes, Harmelia Investment Ltd et Marrimore Holdings Ltd, ont été retirées de la structure du Groupe par le biais d'une vente à un tiers, suite à l'achèvement de l'assainissement de leur bilan plus tôt en 2024. En outre, deux autres entités juridiques du Groupe ont été cédées au cours de l'année 2024 : Barvinkivska, dont les actifs et les passifs, y compris les terres exploitées, ont été transférés à AF Podolivska LLC, et la société AF Barvinkivska LLC a été vendue à un tiers ; et Registr LLC, dont les actifs et les passifs ont été transférés à AgroGeneration Ukraine LLC, et Registr LLC a ensuite été vendue à un tiers. Au 31 décembre 2024, le Groupe se compose d'une société mère enregistrée en France et de cinq entités juridiques en Ukraine, dont trois sociétés de production.

2.2. Changement de contrôle d'AgroGeneration

Le 30 octobre 2024, NOVAAGRO Ukraine LLC (« NOVAAGRO »), un Groupe agro-industriel ukrainien qui opère dans plusieurs domaines : production et exportation d'huile de tournesol et de farine de blé, aviculture, transport et stockage de céréales et d'oléagineux, a réalisé l'acquisition hors marché auprès de Konkur Investments Limited (« Konkur »). NOVAAGRO a acquis un total de 126 084 106 actions, représentant 56,90% du capital social et des droits de vote d'AgroGeneration, à un prix de 0,036 USD par action (soit 0,033 € par action, sur la base du taux de change du jour).

3. Gestion des risques financiers

3.1. Risques géopolitiques en Ukraine

Le Groupe mène la plupart de ses activités en Ukraine. Malgré son statut d'économie de marché, l'économie ukrainienne continue à présenter certaines caractéristiques d'une économie en transition. Parmi elles, on peut citer le faible niveau de liquidité sur les marchés des capitaux, un niveau d'inflation relativement élevé et certains déséquilibres des finances publiques et du commerce international.

Jusqu'en février 2020, l'économie ukrainienne était dans un état macroéconomique robuste grâce à la mise en œuvre réussie d'un programme des réformes, avec une dette publique et inflation en baisse, et des prévisions de croissance positives. Mais l'épidémie du Covid-19 et les mesures de confinement ont entraîné une récession économique avec des effets négatifs visibles qui ont été observés vers la fin de 2020. L'économie ukrainienne a renoué avec la croissance en 2021, surmontant les implications négatives des restrictions liées au Covid-19. Cependant, depuis février 2022, l'Ukraine est confrontée à un autre fort ralentissement économique et géopolitique suite à l'invasion russe de l'Ukraine lancée le 24 février 2022 avec des impacts qui ne peuvent être évalués avec précision à l'heure actuelle car la guerre se poursuit en Ukraine.

En février 2022, la Russie a lancé une invasion militaire de l'Ukraine, qui a conduit à une guerre à grande échelle dans tout le pays. L'attaque militaire en cours a entraîné, et continue d'entraîner, un nombre important de victimes, le déplacement de la population, l'endommagement des infrastructures et la perturbation de l'activité économique en Ukraine. Au 31 décembre 2024, plus de 6,7 millions de réfugiés ukrainiens avaient été recensés dans le monde, dont environ 6,2 millions en Europe. Jusqu'à 4,6 millions de



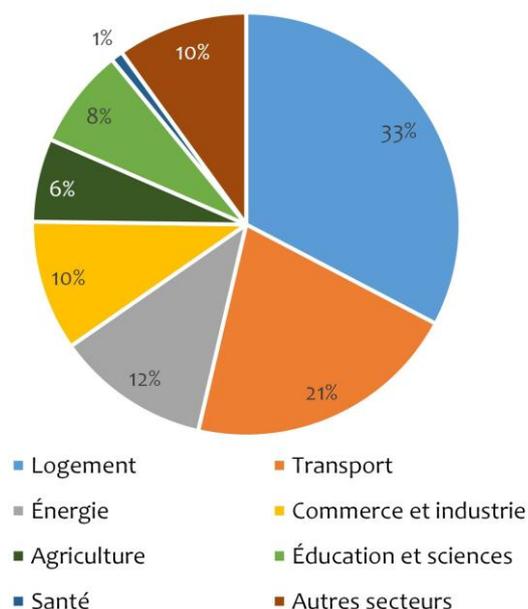
personnes étaient toujours déplacées à l'intérieur de l'Ukraine à la date du présent rapport. En outre, la pauvreté a augmenté de manière significative. L'Académie nationale des sciences d'Ukraine a indiqué que les taux de pauvreté, mesurés par le seuil de pauvreté minimum de subsistance, ont été multipliés par 1,7 entre 2021 et 2023, passant de 20,6 % à 35,5 %. Selon les Nations unies, environ 15 % de la population, soit près de 5 millions de personnes, seraient en situation d'insécurité alimentaire en janvier 2025.

Selon la dernière évaluation des dommages et des besoins (RDNA4), publiée en février 2025 par le gouvernement ukrainien, le Groupe de la Banque mondiale, la Commission européenne et les Nations unies, près de trois ans après l'invasion russe de février 2022, les dommages directs subis par l'Ukraine s'élevaient à près de 176 milliards de dollars au 31 décembre 2024. Les dommages restent fortement concentrés dans les secteurs du logement, de l'énergie, des industries extractives, des transports, du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, avec une augmentation notable dans le secteur de l'énergie en raison des niveaux de destruction accrus en 2024, malgré les efforts de redressement en cours. Au total, les pertes économiques, qui comprennent les perturbations des flux économiques et de la production, ainsi que les coûts supplémentaires tels que l'enlèvement des débris, sont estimées à plus de 589 milliards de dollars.

Ukraine. Montant des pertes directes résultant de l'invasion russe et des besoins de relèvement, Md USD

	Pertes directes	Besoins de relèvement et de reconstruction
Logement	57,6	83,7
Transport	36,7	77,5
Énergie	20,5	67,8
Commerce et industrie	17,5	64,4
Agriculture	11,2	55,5
Éducation et sciences	13,4	32,9
Santé	1,6	19,4
Approvisionnement en eau et assainissement	4,6	11,3
Irrigation et ressources en eau	0,7	10,9
Culture et tourisme	4,1	10,5
Services municipaux	2,9	6,9
Télécommunications, numérique et médias	2,2	5,9
Environnement et sylviculture	1,7	2,8
Intervention d'urgence et protection civile	0,4	2,4
Finances et banques	0,0	2,1
Justice et administration publique	0,4	0,9
Protection sociale et moyens de subsistance	0,4	38,9
Gestion des risques d'explosion	-	29,8
Total	176,1	523,6

Ukraine. Répartition des pertes directes, par secteur, en %

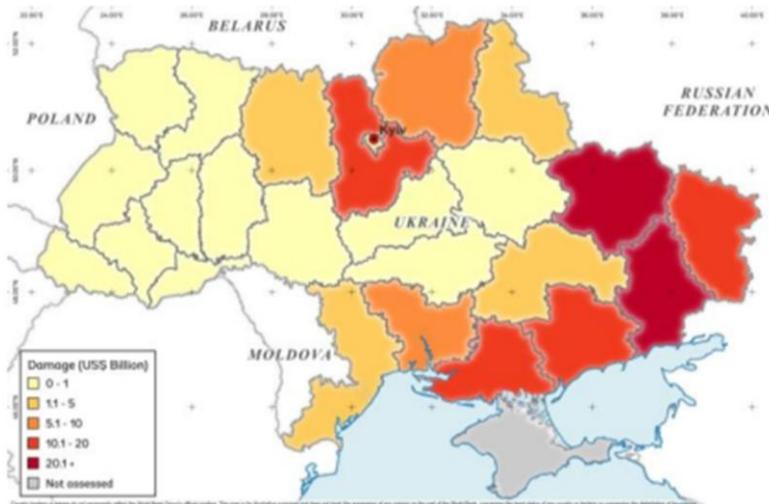


Source : Évaluation des dommages et des besoins (The Rapid Damage and Needs Assessment (RDNA4)). Rapport de février 2025



Les conséquences pour l'Ukraine restent considérables. Le rapport RDNA4 estime que les dommages directs aux bâtiments et aux infrastructures s'élèvent à environ 176 milliards de dollars. Les secteurs les plus touchés sont le logement (plus de 58 milliards de dollars, soit 33 % du total des dommages), les transports (plus de 36 milliards de dollars, soit 21 %), l'énergie et les industries extractives (plus de 20 milliards de dollars, soit 12 %), ainsi que le commerce et l'industrie (plus de 17 milliards de dollars, soit 10 %). Dans le secteur de l'énergie, on observe une augmentation significative de la destruction d'actifs, notamment des infrastructures de production, de transmission et de distribution d'électricité, en

Ukraine. Étendue des dégâts, par région (au 31 décembre 2024)



Source : Évaluation des dommages et des besoins (RDNA4)

particulier tout au long de l'année 2024.

Les dégâts les plus importants, dans tous les secteurs, ont été enregistrés dans les régions de Donetsk, Kharkiv, Luhansk, Zaporizhzhya, Kherson et Kyiv. Le montant total des dommages dans ces régions s'élève à plus de 127 milliards de dollars, ce qui représente 72 % de l'ensemble des dommages.

Au 31 décembre 2024, les besoins estimés en matière de relèvement et de reconstruction pour la prochaine décennie s'élèvent à près de 524 milliards de dollars, soit environ 2,8 fois le PIB nominal de l'Ukraine prévu pour 2024. Ce chiffre englobe les besoins des secteurs public et privé. Le cas échéant, les besoins totaux excluent ceux déjà couverts par le budget de l'État ukrainien ou par le soutien de partenaires internationaux. Huit secteurs ont déclaré plus de 13 milliards de dollars de besoins déjà satisfaits, ce qui inclut les contributions de sources publiques et privées.

L'invasion russe a provoqué d'importantes perturbations économiques, des pertes d'emplois et une faible confiance des investisseurs, autant d'éléments qui ont eu un impact sur les financements publics et privés en Ukraine. Malgré une contraction de 28,8 % du produit intérieur brut (PIB) en 2022, l'économie ukrainienne a fait preuve de résilience, affichant une croissance de 5,5 % en 2023, grâce à une récolte abondante et à l'élimination progressive des blocages logistiques. La réouverture du corridor de la mer Noire à la fin de 2023 a encore soutenu la reprise économique en améliorant l'utilisation des capacités dans les secteurs des métaux et de l'exploitation minière et en réduisant l'écart de production. La croissance économique est restée à 5 % au premier semestre 2024. Toutefois, l'intensification des attaques contre les infrastructures énergétiques en mai 2024 a entraîné des pénuries d'énergie et perturbé les activités économiques au cours du second semestre. Grâce aux efforts rapides du gouvernement pour réparer les infrastructures énergétiques et augmenter les importations d'électricité, l'Ukraine a réussi à éviter une contraction économique, bien que la croissance du PIB ait ralenti à 2 % par rapport à l'année précédente au troisième trimestre 2024. La croissance du PIB en exercice est maintenant estimée à 3,5 %. En 2024, l'Ukraine était



confrontée à des besoins de financement budgétaire de 57,5 milliards de dollars pour couvrir son déficit budgétaire et les remboursements de sa dette. Les dépenses de défense continuant de générer le déficit budgétaire, les prêts concessionnels extérieurs restent le principal moyen de répondre à ces besoins, y compris 41,7 milliards de dollars de dons et de prêts concessionnels de la part des partenaires internationaux en 2024. Les partenaires internationaux ont fourni à l'Ukraine environ 12,6 milliards de dollars sous forme de dons (7 % du PIB estimé) et près de 29,1 milliards de dollars sous forme de prêts (15 % du PIB estimé). Le reste du financement, équivalent à 15,8 milliards de dollars (8 % du PIB estimé), a été assuré par des emprunts nationaux en monnaie locale et en devises étrangères. Au total, selon le ministère des Finances de l'Ukraine, depuis le début de la guerre en Ukraine en février 2022, les partenaires internationaux ont apporté 115,2 milliards de dollars d'aide budgétaire à l'Ukraine.

De nouvelles pressions inflationnistes ont entraîné un nouveau cycle de resserrement de la politique monétaire à la fin de 2024. Tout au long de l'année 2023, la politique monétaire est restée restrictive, ce qui a contribué à stabiliser le marché des changes et à maîtriser l'inflation. L'inflation a diminué, passant de 26,6% en glissement annuel en décembre 2022 à 3,2 % en glissement annuel en avril 2024, sous l'effet d'une forte production alimentaire nationale et du maintien de tarifs énergétiques fixes. Cela a permis à la Banque nationale d'Ukraine (BNU) d'abaisser progressivement le taux d'intérêt directeur et d'assouplir le contrôle des changes. En septembre 2024, le Conseil de la BNU a présenté de nouvelles orientations de politique monétaire, remettant en place un ciblage flexible de l'inflation, mais avec un calendrier plus long qu'avant février 2022. La BNU vise désormais à atteindre un objectif d'inflation de 5 % dans un délai de trois ans, contre 9 à 18 mois auparavant. Cependant, la dépréciation de la monnaie, l'augmentation des tarifs de l'énergie et la hausse des prix des produits alimentaires - en raison d'une récolte plus faible et de l'augmentation des salaires due aux pénuries de main-d'œuvre - ont entraîné une hausse de l'inflation au cours de la dernière partie de l'année. À la fin de l'année 2024, les prix à la consommation avaient augmenté de 12 % en glissement annuel. En réponse à ces pressions inflationnistes croissantes, la BNU a augmenté le taux d'intérêt directeur à 13,5 % en décembre 2024.

Dans le scénario de référence, qui suppose que les activités militaires se poursuivront tout au long de l'année 2025, la croissance économique devrait ralentir à 2 % d'une année sur l'autre. Ce ralentissement est dû à la réduction de l'écart de production, qui limite le potentiel d'accélération rapide de la croissance, et à la prolongation du conflit, qui intensifie les pénuries de main-d'œuvre, d'énergie et d'autres intrants. Par conséquent, les facteurs de croissance autres que le commerce de détail axé sur la consommation et la demande financée par le gouvernement devraient être limités. À partir de 2026, la croissance économique de l'Ukraine devrait remonter à 7 %, dans l'hypothèse d'une transition vers une économie de paix d'ici la fin de 2025. Cette transition devrait faire passer les dépenses de la consommation aux investissements dans la reconstruction et l'amélioration de la capacité de production. Du côté de l'offre, ce changement devrait profiter aux secteurs de l'industrie manufacturière et de la construction, une croissance modérée étant attendue dans l'agriculture.

Dans l'ensemble, le rythme de la reprise de l'économie ukrainienne et sa faisabilité sont toutefois soumis à un degré élevé d'incertitude lié à la durée et à l'intensité de la guerre, qui est toujours en cours. La poursuite de la croissance économique du pays dépend de la résolution de l'invasion russe de l'Ukraine, du maintien de la stabilité de l'infrastructure énergétique du pays (qui a de nouveau été considérablement affectée par les attaques de missiles russes en 2024), de la poursuite de l'amélioration de la situation des exportations de produits ukrainiens, de la croissance de la demande des consommateurs due à l'amélioration des revenus de



la population ukrainienne, du maintien du soutien financier international et du succès du gouvernement ukrainien dans la mise en œuvre de nouvelles réformes et d'une stratégie de redressement (y compris la coopération avec les fonds internationaux) après la fin de l'invasion.

Les effets connus et estimables des événements susmentionnés sur la situation financière et la performance du Groupe au cours de la période de référence ont été pris en compte dans la préparation des présents états financiers consolidés annuels. Toutes les filiales agricoles du Groupe sont situées dans la région de Kharkiv en Ukraine, où il existe un risque élevé d'escalade du conflit militaire, qui est en cours depuis février 2022.

La direction de la Société surveille les évolutions actuelles de son environnement et adopte les actions qui conviennent pour en minimiser les effets négatifs dans la mesure du possible. L'évolution défavorable des conditions politiques, macroéconomiques et/ou du commerce international serait de nature à pénaliser la situation financière et les résultats du Groupe d'une manière qui ne peut pas encore être déterminée.

3.2. Risques liés aux mutations de l'environnement juridique et fiscal

À l'heure actuelle, l'Ukraine ne dispose pas d'un système juridique complet lui permettant de stimuler et de consolider une économie de marché stable. Relativement récentes, ses lois fondamentales, dont les répercussions restent à évaluer à ce jour, sont sujettes à changement et souvent empreintes d'ambiguïté et d'incohérence. Bien que la transformation du cadre législatif du pays se déroule à vive allure, plusieurs lois fondamentales en sont toujours au stade de la discussion ou de l'adoption au Parlement ukrainien. Risques liés aux mutations de l'environnement juridique et fiscal

Les incertitudes tiennent également à la possibilité donnée aux différentes autorités réglementaires de réinterpréter une loi applicable, en particulier dans le domaine de la fiscalité, parfois avec effet rétroactif. À cela, s'ajoute le fait que l'efficacité du corpus législatif dépend de la mise en œuvre des décrets : or, soit ces derniers ne sont toujours pas promulgués (situation courante), ce qui crée des vides juridiques, soit ils le sont, mais leur contenu diffère sensiblement de celui des règles et conditions établies par la loi correspondante, ce qui nuit à la clarté des textes et occasionne de multiples conflits entre entreprises et pouvoirs publics.

Rien ne garantit que l'environnement juridique et fiscal dans lequel évolue la Société gagne en stabilité à brève échéance. Tant que l'Ukraine continue à faire évoluer son corpus de lois, il est probable que certaines de ses législations actuellement en vigueur changent, ce dont pourrait pâtir la Société.

3.3. Risques liés aux variations des taux de change

Les produits et charges du Groupe sont partiellement exposés aux variations des taux de change, en particulier de l'euro, du dollar américain et de la hryvnia.

Opérations en Ukraine

Le 9 juillet 2012, la Banque nationale d'Ukraine (BNU) a fixé le taux de change USD/hryvnia à 7 993 hryvnias pour 1 USD. Suite à la levée de cette mesure le 6 février 2014, la BNU a cessé de soutenir la hryvnia. Or, dans la conjoncture économique traversée par l'Ukraine, cette mesure a entraîné la chute du taux de change de



la devise ukrainienne, qui a atteint 15,77 UAH/USD à la fin 2014. Au cours de la période 2015-2021, la hryvnia a continué à se déprécier. Depuis le début de l'invasion russe, début 2022, l'Ukraine a un taux de change fixe, déterminé par les résolutions de la Banque nationale. Le 24 février 2022, il était de 29,3 UAH/USD, mais en 5 mois, en raison de la forte inflation, la Banque nationale a dû abaisser le taux de change officiel à 36,57 UAH/USD, qui était en place à partir de juin 2023. Depuis le début de l'été 2023, le taux de change du marché au comptant s'est rapproché du taux officiel et n'a pas encore dépassé 38 UAH/USD, ce qui a permis à la BNU de passer à un régime de flexibilité gérée du taux de change (le taux de change officiel sera déterminé sur la base du taux du marché interbancaire, plutôt que d'être fixé par la politique) à partir d'octobre 2023. Selon la BNU, le taux de change officiel entre la hryvnia et le dollar était de 38,00 UAH/USD au début de l'année 2024, et de 42,04 UAH/USD à la fin de l'année. Le taux de change par rapport à l'euro est passé de 41,996 UAH/€ à 43,9266 UAH/€ au 31 décembre 2024. Malgré les risques militaires et les fluctuations sur le marché interbancaire, la politique de change de la BNU a permis à la hryvnia de maintenir une fourchette de taux de change relativement contrôlée tout au long de l'année 2024.

La dévaluation de la hryvnia par rapport à l'euro est conforme au taux de change EUR/USD.

La législation ukrainienne concernant la hryvnia interdit l'utilisation de la plupart des instruments de couverture de taux de change disponibles dans d'autres pays. Les options, futures, forwards et swaps ne peuvent ainsi pas être utilisés en hryvnia. AgroGeneration se voit par conséquent dans l'impossibilité de couvrir activement son exposition aux fluctuations de la hryvnia sur les marchés financiers.

Le Groupe bénéficie néanmoins naturellement d'une couverture partielle contre le risque de taux de change USD/hryvnia. En effet, même s'ils sont libellés en UAH, les revenus tirés des récoltes, mais aussi certains coûts (semis, produits chimiques, pesticides, etc.) sont influencés par la conjoncture du marché mondial des matières premières (où les transactions sont réalisées en USD). Dans le cas où les prix locaux ne s'ajusteraient pas automatiquement à ceux du marché international, le Groupe dispose de capacités de stockage suffisantes pour retarder ses ventes.

Enfin, le risque de change lié aux passifs libellés en USD affectés au financement des cultures est partiellement atténué par la réalisation de certaines ventes à l'export en USD.

Dettes financières

Analyse de la sensibilité au risque de taux d'intérêt

Si, au 31 décembre 2024, les taux d'intérêt (pour les emprunts à taux variable comme pour ceux à taux fixe) avaient été plus élevés / plus bas de 10 points de base, toutes les autres variables restant constantes, la charge d'intérêt de l'exercice aurait été plus élevée / plus faible de 86 k€).

Analyse de la sensibilité aux taux de change des devises étrangères

Les actifs et passifs monétaires du Groupe libellés en devises étrangères au 31 décembre 2024 sont constitués de d'équivalents de trésorerie et autres dettes libellés en dollars américains. Les autres actifs et passifs monétaires ne sont pas significatifs.

Si, au 31 décembre 2024, le dollar américain avait diminué / augmenté de 10 % par rapport à l'euro, toutes les autres variables restant constantes, le bénéfice avant impôt de l'année aurait été plus élevé / plus faible de 27 k€.



3.4. Risques liés aux variations des prix des matières premières

En raison de son niveau de production de céréales, le Groupe est exposé aux fluctuations des prix des récoltes.

Depuis quelques années, les marchés agricoles se caractérisent par une forte volatilité des prix, qui dépendent des prix mondiaux, eux-mêmes principalement formés sur les bourses de produits agricoles. Les principaux facteurs affectant les prix sont les facteurs climatiques, les niveaux des prix de l'énergie et des matières premières, ainsi que le caractère saisonnier de la demande.

Le marché des denrées agricoles en Ukraine est soumis aux fluctuations des prix des denrées agricoles sur les marchés internationaux. Il est également soumis aux conditions de la demande locale et aux capacités d'exportation de l'Ukraine, en particulier lorsque des politiques de quotas sont établies, comme cela a été le cas en 2010. L'Ukraine étant membre de l'Organisation mondiale du commerce, ces quotas ne peuvent être qu'exceptionnels et de durée limitée, et justifiés uniquement par une réduction importante de la production à l'échelle du pays. Pour limiter ce risque, le Groupe a développé ses propres capacités de stockage, qui lui permettent de mieux gérer la cadence de commercialisation de sa production.

En 2024, les prix des récoltes ont continué à être affectés par l'invasion militaire de l'Ukraine par les forces russes, lancée en février 2022, bien qu'au second semestre 2024, les prix se soient améliorés en raison de la faible récolte de céréales en Ukraine, affectée par des conditions météorologiques exceptionnellement défavorables (sécheresse).

3.5. Risques de liquidité pour le financement des cultures

Les principaux risques de liquidité découlent du caractère saisonnier de la production agricole. Les frais et les fonds de roulement nécessaires atteignent un pic au printemps, avant la récolte. Les entrées de trésorerie, elles, se concentrent dans la deuxième moitié de l'année, après la récolte. Le Groupe remédie à ce caractère saisonnier en élargissant sa propre capacité d'entreposage, ce qui lui permet de vendre sa production toute l'année. De plus, l'équipe de direction contrôle le risque de liquidité en surveillant les indicateurs de performance clés, en particulier ceux concernant les flux de trésorerie.

Les sociétés doivent faire face à des problèmes de liquidité importants, en raison de la médiocrité des sources d'investissements étrangers et du faible niveau de la capacité d'emprunt auprès du système bancaire national.

Aucun nouveau financement bancaire n'a été obtenu au 31 décembre 2024, car le facteur de guerre et la localisation des terres agricoles du Groupe dans la région de Kharkiv (sur la ligne de front) limitent les montants et les sources de financement externe. Néanmoins, à la date de publication de ces états financiers, le Groupe a réussi à obtenir un financement externe d'environ 8 M€ (une ligne de crédit « revolver » pour le financement du fonds de roulement) auprès de la banque ukrainienne Ukreximbank afin de couvrir les besoins en fonds de roulement pour la nouvelle saison de production de 2025.

3.6. Risques de contrepartie

Le Groupe est exposé à des risques de crédit à travers sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, qui sont conservés sur des comptes à vue et auprès d'institutions financières, et ses crédits fournisseurs et créances



clients, qui incluent les engagements envers les tiers. Les risques liés aux créances ne résident dans aucune contrepartie particulière. Bien que la Société bénéficie de lignes de crédit de la part de nombreux fournisseurs d'intrants pendant la saison, aucune ligne de crédit n'est garantie au préalable dans la mesure où le Groupe gère ses positions au cas par cas.

3.7. Risques liés au rapatriement des capitaux

Les risques liés au rapatriement des capitaux proviennent des investissements réalisés par le Groupe dans ses filiales ukrainiennes. À ce jour, les groupes étrangers sont en mesure de rapatrier leur capital à travers des paiements de dividendes ou à travers le remboursement de prêts d'actionnaires sans implications fiscales. Historiquement, AgroGeneration a financé la plupart de ses investissements en Ukraine grâce à des prêts d'actionnaires. Les risques liés au rapatriement de capitaux sont liés à ces investissements. L'évolution de l'environnement politique en Ukraine pourrait conduire à des restrictions sur le rapatriement des capitaux investis dans ce pays. En particulier, un certain nombre de restrictions administratives temporaires sur les transactions de devises et les mouvements transfrontaliers de capitaux ont été introduites par la Banque nationale d'Ukraine (BNU) lors de l'invasion militaire de l'Ukraine par la Russie en février 2022.

4. Principaux jugements et estimations comptables

La préparation des États financiers consolidés suppose l'utilisation de certaines estimations comptables critiques. Il exige aussi que la Direction fasse preuve de discernement dans l'application des méthodes de comptabilité du Groupe. Les domaines impliquant un haut degré de jugement ou de complexité, à savoir ceux dans lesquelles hypothèses et estimations sont importantes pour les états financiers consolidés, sont ceux indiqués dans la suite de la section.

Les estimations et les jugements sont en permanence évalués en s'appuyant sur l'expérience historique et sur d'autres facteurs, y compris les attentes concernant les événements futurs jugés raisonnables au égard des circonstances.

4.1. Test de dépréciation sur les immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels sont testés pour dépréciation à chaque date de clôture du bilan et à chaque fois qu'il y a des indications de dépréciation. Le résultat de cet exercice est hautement sensible à certaines hypothèses (coût moyen pondéré du capital, fluctuation du prix des matières premières, rendements).

4.2. Juste valeur des actifs biologiques et valeur de cession nette des produits d'agriculture

À chaque date de clôture du bilan, les actifs biologiques du Groupe sont comptabilisés à leur juste valeur moins les coûts de vente. Cette juste valeur des actifs biologiques varie en fonction des conditions climatiques pendant la croissance et la récolte, ainsi que du rendement potentiel et de l'évolution des prix. Tout changement de ces estimations pourrait conduire à un changement important dans le compte de résultat. Si, au 31 décembre 2024, les prévisions de l'équipe de direction avaient été supérieures/inférieures de 10 %, la juste valeur des actifs biologiques et la marge brute se seraient trouvées augmentées / diminuées d'environ 548 k€.



Les produits d'agriculture récoltés par le Groupe et comptabilisés en « Produits agricoles » sont tout d'abord évalués à leur juste valeur à la date de la récolte. Ils sont ensuite réévalués à la plus faible des deux valeurs suivantes : la juste valeur et la valeur réalisable nette à la date de clôture du bilan. La valeur utilisée pour les produits agricoles dans l'estimation de la juste valeur au moment de la récolte, et retenue par conséquent pour la valeur réalisable nette à la date de clôture du bilan, est déterminée à partir des prix réels diminués des coûts de vente au point de récolte et des prix contractuels des récoltes vendues à l'avance.

4.3. Transactions donc le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres

Le Groupe comptabilise le coût des rémunérations en actions accordées aux salariés en fonction de leur juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur s'obtient en utilisant une méthode appropriée à la nature de l'octroi des actions, ce qui dépend des conditions spécifiques à cet octroi. Cela implique aussi de choisir les paramètres appropriés pour la méthode employée et de faire des hypothèses, en particulier concernant la durée de vie de l'option, la volatilité et le rendement de l'action.

4.4. Juste valeur des immobilisations

À compter du 1er janvier 2015, le Groupe applique un modèle de réévaluation à ses actifs corporels situés en Ukraine, tels que les bâtiments, constructions, machines et équipements.

Dans ce modèle, les immobilisations corporelles sont constatées à leur juste valeur déduction faite du cumul des dépréciations et des amortissements. Une dépréciation est constatée en compte de résultat, sauf si l'actif considéré est comptabilisé pour son montant réévalué, auquel cas, la dépréciation est traitée comme une réévaluation négative.

L'estimation de la juste valeur des immobilisations corporelles exige de faire preuve de jugement et d'utiliser des hypothèses. À chaque date de clôture, le Groupe procède à l'examen des facteurs macroéconomiques que sont, notamment, le taux d'inflation en Ukraine et la dépréciation de l'UAH, pour savoir si la valeur comptable des immobilisations incorporelles diffère substantiellement de leur juste valeur.

Compte tenu des résultats de l'examen, le Groupe a conclu que la valeur comptable des bâtiments, des constructions, des machines et équipements et des autres actifs ne diffère pas sensiblement de la juste valeur au 31 décembre 2024.

5. Événements postérieurs à la date de clôture

5.1. Financement du fonds de roulement pour la saison à venir

Depuis la fin de l'année 2024, les besoins en fonds de roulement du Groupe ont été couverts par le soutien financier de son nouveau propriétaire majoritaire, Novaagro Ukraine LLC, et de ses entités affiliées. Ce soutien est fourni par le biais d'accords d'assistance financière et de contrats de prépaiement avec les sociétés ukrainiennes du Groupe pour la future récolte de céréales de 2025. En outre, le Groupe négocie activement avec ses fournisseurs des conditions de paiement différé pour les semences, les engrais et les produits de protection des cultures.



Fin mars 2025, le Groupe a entamé une collaboration avec la banque d'État ukrainienne Ukreximbank, qui a accordé une ligne de crédit « revolver » pour le financement du fonds de roulement d'environ 7,8 M€ jusqu'en mars 2028, sous réserve d'une révision annuelle, débloquée en plusieurs versements entre trois sociétés de production du Groupe. Cette ligne de crédit est garantie par une caution de l'État ukrainien sur la base d'un portefeuille, avec un taux de cautionnement individuel de l'État de 80 % de la ligne de crédit. Ce financement est soutenu par l'actionnaire principal d'AgroGeneration, le Groupe Novaagro.

5.2. Vente des silos du Groupe

La direction du Groupe a pris la décision, approuvée par le Conseil d'administration en janvier 2025, de vendre deux des silos du Groupe ayant une capacité de stockage totale de 70 000 tonnes. La justification stratégique et les résultats attendus de la vente sont les suivants :

- Les contraintes de fonds de roulement du Groupe à l'approche de la campagne de semis de printemps, exacerbées par les difficultés à obtenir un financement bancaire externe en raison de la proximité des actifs opérationnels du Groupe avec la ligne de front.
- Le mauvais état des silos et l'absence de gestion efficace en raison des contraintes financières du Groupe, qui empêchent tout investissement dans la rénovation des infrastructures de stockage.
- Le rôle non essentiel des silos dans les opérations du Groupe, étant donné leur emplacement sous-optimal. En conséquence, le Groupe dépend des services de silos tiers pendant la saison et détient une capacité de stockage excédentaire qui reste inutilisée pendant les périodes de faibles volumes de production, comme en 2024, lorsque l'Ukraine a connu une sécheresse entraînant une réduction significative de la récolte et une utilisation limitée des silos.

Dans l'ensemble, la vente des deux silos à grains devrait renforcer le fonds de roulement du Groupe en vue de la campagne de semis du printemps 2025, tout en réduisant les coûts fixes d'exploitation.

Afin de garantir la transparence et un prix équitable, un expert indépendant a été engagé au début de l'année 2025 pour évaluer la valeur de marché des actifs. Un appel d'offres concurrentiel a ensuite été lancé début avril pour obtenir le meilleur prix de vente possible. Cependant, l'appel d'offres, qui est resté ouvert pendant 20 jours, s'est conclu sans aucun participant et, par conséquent, sans aucune offre d'achat.

En l'absence d'autres acheteurs, le Groupe a conclu des accords de vente directe avec Novaagro Ukraine LLC pour les deux silos, au prix initialement fixé lors de l'appel d'offres public et conformément à l'évaluation fournie par l'expert indépendant.

6. Principales règles et méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées sont résumées ci-dessous.

6.1. Référenciel comptable et modifications apportées aux méthodes comptables

Les États financiers consolidés d'AgroGeneration sont établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par le Conseil international des normes comptables (IASB) et approuvées par l'Union européenne (UE) au 31 décembre 2024. Ils comprennent : (i) les normes IFRS, (ii) les



Normes comptables internationales (IAS) et (iii) les interprétations fournies par le Comité d'interprétation des normes internationales financières (IFRIC) ou par l'ancien Comité permanent d'interprétation (SIC).

Les États financiers consolidés du Groupe comprennent les États financiers d'AgroGeneration et ceux de l'ensemble de ses filiales au 31 décembre 2024. Les États financiers des filiales sont préparés pour la même période comptable que ceux de la société-mère et reposent sur les mêmes méthodes comptables.

Les méthodes de comptabilité IFRS appliquées par AgroGeneration à la préparation des présents États financiers consolidés au 31 décembre 2024 n'ont pas varié par rapport à l'exercice 2023, à la seule exception de celles portant sur l'impact des normes ou interprétations nouvelles ou modifiées détaillées ci-dessous.

Au cours de l'exercice actuel, le Groupe a appliqué un certain nombre de modifications aux normes et interprétations IFRS publiées par l'IASB et approuvées par l'Union européenne, qui sont applicables à une période annuelle commençant le 1er janvier 2024 ou après cette date.

- Amendements à l'IAS 1 - Classification des passifs comme courants ou non courants.
- Amendements à l'IAS 1 - Passifs non courants avec clauses restrictives.
- Amendements à l'IAS 7 et à l'IFRS 7 - Accords de financement avec les fournisseurs.
- Amendements à l'IFRS 16 - Passif au titre d'un contrat de location dans le cadre d'une cession-bail.

Leur adoption n'a pas eu d'impact significatif sur les informations à fournir ou sur les montants figurant dans les présents états financiers consolidés. Le Groupe n'a pas adopté par anticipation d'autres normes, interprétations ou amendements qui ont été publiés mais qui ne sont pas encore en vigueur.

Normes IFRS nouvelles et révisées publiées mais non encore entrées en vigueur

Certaines nouvelles normes comptables et certains amendements aux normes comptables ont été publiés mais ne sont pas obligatoires pour les périodes de reporting du 31 décembre 2024. Toutefois, la Société n'a pas adopté par anticipation les normes comptables nouvelles ou modifiées suivantes lors de la préparation des présents états financiers consolidés. Les nouvelles normes et les amendements sont présentés ci-dessous :

	<i>Date d'entrée en vigueur</i>
IFRS 18 - Présentation et informations à fournir dans les états financiers	1 janvier 2027
IFRS 19 - Filiales sans obligation de rendre des comptes : Informations à fournir	1 janvier 2027
Amendements à l'IAS 21 - Absence d'échangeabilité	1 janvier 2025
Amendements à l'IFRS 9 et à l'IFRS 7 – Contrats faisant référence à une électricité dépendante de la nature	1 janvier 2026
Amendements à l'IFRS 9 et à l'IFRS 7 - Classification et évaluation des instruments financiers	1 janvier 2026
Améliorations annuelles des normes comptables IFRS - Volume 11, qui comprend les amendements suivants :	1 janvier 2026
IFRS 1 : Comptabilité de couverture par un premier adoptant	
IFRS 7 : Gain ou perte sur la décomptabilisation	
IFRS 7 : Informations à fournir sur la différence différée entre la juste valeur et le prix de transaction	
IFRS 7 : Introduction et informations sur le risque de crédit	



IFRS 9 : Décomptabilisation des passifs de location par le preneur

IFRS 9 : Prix de transaction

IFRS 10 : Détermination d'un « agent de fait »

IAS 7 : Méthode du coût

Le Groupe évalue actuellement l'impact de l'IFRS 18, en particulier en ce qui concerne la structure du compte de résultat du Groupe, le tableau des flux de trésorerie et les informations supplémentaires requises pour les mesures de performance définies par la direction. Le Groupe évalue également l'impact sur la manière dont les informations sont regroupées dans les états financiers, y compris pour les éléments actuellement qualifiés d'« autres ».

La direction ne s'attend pas à ce que l'adoption des autres normes et amendements susmentionnés ait un impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe pour les périodes à venir. En 2021, le Groupe a modifié sa méthode comptable pour les passifs liés aux contrats de location-financement et les actifs correspondants liés aux droits d'utilisation, conformément à la norme IFRS 16. Cette modification prévoit d'inclure l'intégralité du paiement effectif du bail foncier, par opposition au paiement contractuel uniquement, dans l'évaluation des actifs et des passifs liés aux droits d'utilisation. Pour plus de détails, se reporter à la Note 5 des états financiers consolidés pour l'année 2021.

6.2. Consolidation

(a) Filiales

Toutes les filiales sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle sont totalement consolidées. Par « contrôle », on entend la situation dans laquelle les conditions suivantes sont toutes réunies :

- L'exercice d'un pouvoir sur la filiale ;
- L'exposition, ou les droits qui y sont associés, aux retours sur investissement variables découlant des intérêts détenus dans la filiale ;
- La capacité à exercer son pouvoir pour influencer sur sa rentabilité.

Si les faits et les circonstances donnent à penser que l'une des trois composantes du contrôle répertoriées ci-dessus a changé, le Groupe procède à une nouvelle analyse pour savoir s'il contrôle toujours l'entité. La consolidation d'une filiale débute au moment où le Groupe en acquiert le contrôle et cesse lorsqu'il en perd le contrôle. Au 31 décembre 2024, le Groupe n'exerce de contrôle conjoint sur aucune des entités de son périmètre de consolidation.

L'ensemble des soldes et transactions intragroupe, de même que les produits, charges et plus-/moins-values latentes inclus dans la valeur comptable nette des actifs et résultant de transactions intragroupe, sont éliminés en totalité.

(b) Comptabilisation des regroupements d'entreprises

Les acquisitions de filiales auprès de tiers (qui, au sens des IFRS, constituent des regroupements d'entreprises) sont constatées selon la méthode d'acquisition. À l'acquisition, l'actif, le passif et le passif éventuel d'une filiale sont évalués à leur juste valeur.



L'écart d'acquisition se définit quant à lui comme l'excédent de la somme formée de la contrepartie transférée, du montant des intérêts minoritaires dans la filiale acquise et de la juste valeur de l'éventuelle participation auparavant détenue par le Groupe dans la filiale acquise sur la valeur nette des montants de éléments identifiables de l'actif acquis, du passif et du passif éventuel à la date d'acquisition.

Dans le cas où, après réévaluation, les éléments identifiables de l'actif net attribuables au Groupe dépassent le coût de l'acquisition, la différence est constatée en gain d'acquisition dans le Compte de résultat consolidé.

6.3. Conversion des devises

(a) Devise fonctionnelle et devise de présentation

Les éléments inclus dans les États financiers de chaque entité du Groupe sont présentés dans la devise utilisée dans leur environnement économique respectif (« devise fonctionnelle »).

La devise fonctionnelle de la société-mère et des filiales chypriotes est l'euro (EUR), celle des filiales ukrainiennes la hryvnia (UAH).

La devise de présentation des États financiers consolidés est l'euro (EUR).

(b) Transactions en devises étrangères

Les opérations en devises étrangères sont converties en devise fonctionnelle sur la base du taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et pertes de change résultant de l'exécution de ces transactions et de la conversion en devise fonctionnelle au jour de clôture des actifs et passifs monétaires en devises étrangères sont enregistrés en produits et charges financiers au compte de résultat, à l'exception des écarts de change sur les comptes de trésorerie qualifiés de couverture de flux futurs et des couvertures d'investissement net en devises.

Les prêts intragroupe à long terme accordés à une société étrangère et dont aucun remboursement n'est prévu ou probable dans un avenir proche sont classés en investissement net dans la société étrangère.

Si une filiale ayant le statut de société étrangère rembourse un prêt d'investissement net sans que cela n'entraîne de variation proportionnelle du pourcentage de participation de la société-mère, l'écart de conversion cumulé n'est pas reclassé des autres éléments du résultat global au compte de résultat.

(c) Conversion des États financiers exprimés en devise étrangère

Les comptes de résultat et les bilans de toutes les entités du Groupe qui ont une devise fonctionnelle différente de la devise de présentation (aucune n'ayant pour devise celle d'une économie hyper-inflationniste au 31 décembre 2024) sont convertis dans la devise de présentation comme suit :

- les actifs et les passifs du bilan sont convertis au taux de change de la date de clôture ;
- les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction considérée (pour des raisons pratiques, le Groupe convertit les éléments de produits et de charges de chaque période présentée dans les états financiers en appliquant le taux de change moyen calculé au cours de la période comptable correspondante, si le résultat de la



conversion ainsi réalisée se rapproche raisonnablement de celui obtenu en appliquant le taux de change en vigueur à la date de la conversion),

- les écarts de change résiduels sont comptabilisés dans une composante distincte des capitaux propres.

Le taux de change appliqué à la conversion des États financiers des filiales ukrainiennes est le suivant :

Taux de change pour 1 €	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Moyen	Clôture	Moyen	Clôture
Hryvnia ukrainienne (UAH)	43,46	43,93	39,56	42,21
Dollar américain (USD)	1,08	1,04	1,08	1,11

Les taux utilisés pour la hryvnia et le dollar américain sont ceux qui sont en vigueur à la Banque nationale d'Ukraine (« BNU »).

Les écarts de change sur un élément monétaire faisant partie de l'investissement net de l'entité présentant les États financiers dans une activité à l'étranger sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et reclassés des capitaux propres en compte de résultat lors de la sortie partielle ou totale de l'investissement net.

L'écart d'acquisition et les ajustements de la juste valeur constatés lors de l'acquisition d'une entité étrangère sont comptabilisés en actifs et passifs de l'entité étrangère et convertis au taux de change de clôture.

6.4. Immobilisations incorporelles

Les principales immobilisations incorporelles comptabilisées sont les écarts d'acquisition et les droits au bail. Elles ont été comptabilisées dans le cadre du processus de regroupement de sociétés.

Après sa première comptabilisation, l'écart d'acquisition est constaté à sa valeur initiale déduction faite du cumul des éventuelles dépréciations.

L'unité génératrice de trésorerie (UGT) retenue pour le test de dépréciation de l'écart d'acquisition correspond au segment opérationnel Ukraine.

Si l'écart d'acquisition fait partie intégrante d'une UGT et qu'une fraction de l'activité de cette unité est cédée, l'écart d'acquisition associé à l'activité cédée est inclus dans la valeur comptable de l'activité au moment de la détermination de la plus- ou moins-value de cession de l'activité. L'écart d'acquisition cédé dans ces circonstances est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la fraction de l'UGT conservée.

6.5. Immobilisations corporelles

À compter du 1er janvier 2015, le Groupe applique un modèle de réévaluation à ses immobilisations corporelles situées en Ukraine. Dans ce modèle, les immobilisations corporelles sont constatées à leur juste valeur déduction faite du cumul des dépréciations et des amortissements.

Il sera procédé à une réévaluation avec une régularité suffisante pour s'assurer que la valeur comptable ne diffère pas substantiellement de celle qui serait déterminée en utilisant la juste valeur à la date de clôture.



Le coût d'acquisition des immobilisations corporelles inclut toutes les dépenses directement attribuables à l'acquisition des actifs immobilisés. Les coûts ultérieurement capitalisés comprennent les dépenses importantes engagées pour les améliorations et les remplacements qui allongent la durée de vie utile des actifs ou en augmentent la capacité de génération de revenus. Toutes les autres réparations et travaux de maintenance sont comptabilisés en résultat pendant l'exercice comptable sur lesquels ils sont supportés. La valeur nette des composants à durée de vie limitée qui ont été remplacés est retirée de l'immobilisation corporelle.

Les immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée de vie estimée :

- Bâtiments : 10 à 55 ans
- Machines et outillages : 5 à 30 ans
- Autres immobilisations corporelles : 3 à 30 ans

Les installations techniques sont composées de matériel de production agricole immobile, essentiellement les séchoirs et les nettoyeurs. Les machines et les véhicules incluent d'autres équipements agricoles mobiles (tracteurs, moissonneuses-batteuses, semoirs, camions, etc.).

Leur durée d'utilité est réexaminée, et ajustée si nécessaire, à la clôture de chaque exercice. L'impact d'une variation par rapport à une estimation précédente est comptabilisé de manière prospective en changement d'estimation comptable.

La plus- ou moins-value réalisée sur la vente ou la cession d'une immobilisation corporelle correspond à la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif et est constatée dans le compte de résultat.

Les immobilisations en cours comprennent les coûts directement liés à la construction des immobilisations corporelles, y compris la valeur constatée de manière appropriée des frais généraux variables directement attribuables à leur construction. Les immobilisations en cours ne sont pas amorties. L'amortissement des immobilisations en cours commence lorsque les actifs sont prêts à être utilisés, c'est-à-dire à partir du moment où ils se trouvent dans le lieu et l'état qui leur sont nécessaires pour pouvoir être exploités de la manière prévue par la direction.

Lors de la vente ou de la sortie d'immobilisations réévaluées, l'excédent de réévaluation subsistant dans la réserve de réévaluation est directement transféré dans le report à nouveau. Un transfert n'est effectué de la réserve de réévaluation vers le report à nouveau que lorsqu'une immobilisation est sortie du bilan.

6.6. Dépréciation des actifs non-financiers

Les actifs non-financiers autres que l'écart d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation chaque fois qu'un événement ou un changement de circonstances donne à penser que la valeur comptable peut ne pas être recouvrable.

Une perte de valeur est comptabilisée à raison de l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la plus élevée de la juste valeur de l'actif, diminuée des frais de vente, et de sa valeur d'utilité. Aux fins d'évaluer la perte de valeur, les actifs sont regroupés au plus bas niveau auquel il est possible d'identifier des flux futurs distincts (unité génératrice de trésorerie).



Une dépréciation est constatée immédiatement dans le Compte de résultat consolidé, sauf si l'actif considéré est comptabilisé pour son montant réévalué, auquel cas, la dépréciation est traitée comme une réévaluation négative.

6.7. Agriculture

(a) Définitions

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe aux activités agricoles sont basées sur la norme IAS 41 « Agriculture ».

L'activité agricole se définit comme la transformation biologique d'actifs biologiques en produits agricoles ou en autres actifs biologiques.

Le Groupe classe les actifs biologiques en deux catégories : cultures dans les champs et bétail.

Les produits agricoles sont les produits de la récolte des actifs biologiques du Groupe et des produits tirés de l'élevage, à savoir, soit des céréales récoltées, soit du lait, de la viande ou d'autres produits d'élevage.

Le Groupe comptabilise un actif biologique ou un produit agricole lorsqu'il contrôle l'actif sous l'effet des événements passés et qu'il est probable que les avantages économiques futurs procurés par l'actif reviennent au Groupe et que la juste valeur du coût de l'actif peut être mesurée de manière fiable.

(b) Actifs biologiques

Les actifs biologiques sont évalués lors de la comptabilisation initiale et à chaque date de clôture à leur juste valeur diminuée des frais de vente, et la plus- ou moins-value en résultant portée au compte de résultat. Les frais de vente comprennent l'ensemble des coûts nécessaires pour vendre les actifs, y compris ceux qui le sont pour les mettre sur le marché.

Les actifs biologiques sont évalués à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie nets attendus de la vente des actifs évalués en appliquant un taux déterminé par le marché. L'objectif du calcul de la valeur actualisée des flux de trésorerie nets attendus est de déterminer la juste valeur d'un actif biologique. La différence entre la juste valeur diminuée des frais de vente et les coûts de production totaux est affectée aux actifs biologiques détenus en stock à chaque date de clôture et traitée en ajustement de la juste valeur.

Compte tenu de la méthode précédente, les principaux groupes d'actifs biologiques sont enregistrés comme suit :

(i) Cultures dans les champs

La juste valeur des cultures dans les champs est déterminée à partir des flux de trésorerie actualisés découlant de la vente des récoltes, et assortie d'une provision constituée au titre des coûts à engager et des risques à supporter pendant les étapes restantes du processus de transformation.

La juste valeur des Actifs biologiques de culture est déterminée, en plus d'autres estimations, d'après les conditions météorologiques, la qualité des sols, le potentiel de croissance, les rendements, les conditions de récolte et l'évolution des prix.



Au 31 décembre 2024, le Groupe avait identifié le marché principal de chaque type d'actif biologique de culture ; il en mesure la juste valeur en se fondant sur ce qui suit :

pour la détermination des prix

- Évaluation par la Direction des futurs prix à la date de la récolte, rapprochés du prix FOB ukrainien ou des prix compensés sur les marchés occidentaux, à la date de clôture du bilan. Ces prix ont été défalqués des coûts de livraison FOB et des coûts de transport.

pour la détermination des rendements

- Évaluation par la Direction des rendements futurs des récoltes à partir des données les plus pertinentes et les plus récentes tirées d'études de récolte effectuées dans les champs.

Étant donné la nature de ces paramètres entrants, la juste valeur des actifs biologiques est classée au Niveau 3 défini par la norme IFRS 13. Tout changement d'une de ces évaluations peut se traduire par la constatation de changements importants des justes valeurs dans le compte de résultat.

Les actifs biologiques sont constatés en tant qu'actifs à court terme ou actifs immobilisés en fonction de leur cycle d'exploitation par le Groupe.

(c) Produits agricoles

Les produits agricoles récoltés par le Groupe sont comptabilisés initialement au jour de la récolte à leur juste valeur diminuée des frais de vente au moment de la récolte. Par la suite, ils sont comptabilisés en stocks en tant que « Produits agricoles » et valorisés à la valeur la plus faible de la juste valeur à la date de la récolte et de la valeur nette réalisable. Cette valorisation à la valeur réalisable nette est comptabilisée sous la forme d'une dépréciation de stock (« Variation de la juste valeur des produits finis », cf. Note 14).

La juste valeur des produits agricoles lors de la récolte et leur valeur nette réalisable sont déterminées à partir des prix réels moins les coûts de vente à la date de la récolte et des prix contractuels des récoltes vendues à l'avance.

(d) En-cours (stocks d'en-cours)

Sont considérés comme des en-cours les coûts de préparation des sols qui, à la date de clôture, n'ont pas été semés (cas des semis de printemps en Ukraine : maïs, soja, tournesol, etc., valorisés au 31 décembre). Ces coûts de préparation des sols sont évalués sur la base des coûts historiques engagés par le Groupe.

6.8. Contrats de location, droits d'utilisation d'actifs et passifs de loyers

Les contrats de location sont comptabilisés, évalués et présentés conformément à la norme IFRS 16. Le Groupe constate un droit d'utilisation d'actif et un passif de loyers à la date d'entrée en vigueur du contrat pour tous les contrats de location conférant le droit de contrôler l'utilisation de l'actif identifié pendant une période de temps donnée.

Le droit d'utilisation d'un actif est amorti en utilisant la méthode d'amortissement linéaire entre la date d'entrée en vigueur et la première des deux dates correspondant respectivement à la fin de la durée de vie



utile du droit d'utilisation de l'actif et à l'échéance du contrat de location. En outre, le droit d'utilisation de l'actif subit périodiquement une dépréciation et est corrigé de certains retraitements du passif de loyers.

Le passif de loyers est initialement comptabilisé à la valeur actuelle des loyers qui ne sont pas payés à la date d'entrée en vigueur, actualisée au taux d'emprunt marginal du Groupe.

Les paiements de loyers inclus dans la comptabilisation du passif de loyers comprennent :

- les paiements fixes,
- les paiements de loyers variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux, initialement constaté en utilisant l'indice ou le taux en vigueur à la date de prise d'effet ;
- les sommes qui doivent être payables au titre d'une garantie de valeur résiduelle ; et
- le prix d'exercice de l'option d'achat que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer, le paiement de loyer pendant la période de renouvellement facultative si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer une option de prorogation, et les pénalités pour résiliation anticipée d'un contrat de location, sauf si le Groupe est raisonnablement certain de ne pas procéder à sa résiliation anticipée.

Le Groupe a choisi de ne pas constater les droits d'utilisation d'actifs et les passifs de loyers pour les contrats de location de courte durée (contrat d'une durée inférieure à 12 mois et sans option d'achat). Le Groupe comptabilise les paiements de loyers associés à ces contrats de location dans les charges en appliquant une méthode d'amortissement linéaire pendant la durée du contrat de location.

Montants comptabilisés en bénéfice ou perte

(en milliers d'euros)	2024
Intérêts sur passifs de loyers	1 524
Produits de sous-location des droits d'utilisation d'actifs	29
Charges liées aux contrats de location de courte durée	11

Montants comptabilisés dans le tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	2024
Sortie totale de trésorerie pour les contrats de location	1 240

6.9. Subventions publiques

Les subventions publiques non conditionnées sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont acquises.

Si une subvention publique est conditionnée, le Groupe l'enregistre en résultat lorsque les conditions relatives à son obtention sont réunies (subventions environnementales d'aide locale) et tant que l'aide reçue est constatée au passif.



6.10. Stocks

(a) Matières premières et autres fournitures

Les stocks sont enregistrés à la valeur la plus faible du coût et de la valeur réalisable nette. Les coûts comprennent les matières premières et, le cas échéant, les charges directes de main-d'œuvre et les frais généraux supportés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Le coût est calculé à partir de la méthode du coût moyen pondéré. La valeur réalisable nette correspond au prix de vente estimé, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts à engager pour la mercatique, la vente et la distribution.

(b) Produits finis (produits agricoles)

Cf. Note 6.7 (c) – Agriculture.

(c) En-cours

Cf. Note 6.7 (d) – Agriculture.

6.11. Capital social

Les actions ordinaires sont classées en fonds propres. Les coûts marginaux directement imputables à l'émission de nouvelles actions ou à l'exercice de nouvelles options sont imputés directement en capitaux propres en déduction de la prime d'émission, nette de tous les effets fiscaux.

6.12. Impôts courants et différés

(a) Régime fiscal général

La charge d'impôt courant est calculée sur la base des législations fiscales en vigueur totalement ou pratiquement à la date de clôture dans les pays où les sociétés du Groupe opèrent et génèrent un résultat taxable.

Le taux d'imposition applicable au 31 décembre 2024 est de 25 % en France, 18 % en Ukraine (voir (b) Régime fiscal des sociétés agricoles en Ukraine).

Les mesures de la réforme fiscale appliquée en France en 2016 prévoyaient une réduction progressive du taux ordinaire d'imposition sur les sociétés de 33,33 % à 28 %. La loi de finances pour 2018 prévoit une nouvelle réduction progressive du taux de l'impôt sur les sociétés à 25 %, pleinement applicable aux exercices financiers ouverts en 2022. Le calendrier d'application de la réduction progressive est le suivant :

- Pour les exercices financiers ouverts à compter du 1er janvier 2020, le taux de l'impôt sur les sociétés de 28 % est devenu le nouveau « taux ordinaire » (pour tous les bénéficiaires) ;
- Pour les exercices financiers ouverts à compter du 1er janvier 2021, le taux ordinaire de l'impôt sur les sociétés a été réduit à 26,5 % ;
- Pour les exercices financiers ouverts à compter du 1er janvier 2022, le taux ordinaire de l'impôt sur les sociétés sera réduit à 25 %.



L'impôt différé est déterminé sur la base du taux d'imposition et de la réglementation fiscale en vigueur ou en vigueur en substance à la date de clôture et qui sont susceptibles d'être appliqués lorsque l'actif d'impôt différé sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du report variable au titre des différences temporelles découlant de l'écart entre la valeur comptable des actifs et des passifs figurant dans les états financiers consolidés et la base fiscale correspondante dans le calcul du bénéfice imposable. Les passifs d'impôts différés sont généralement constatés pour toutes les différences temporelles imposables, et les actifs d'impôts différés comptabilisés dans la mesure où existe un bénéfice imposable sur lequel peuvent s'imputer les différences temporelles déductibles.

Toutefois, l'impôt différé n'est pas constaté si, lors de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif à la date d'une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises, cette transaction n'a pas d'implication pour le revenu comptable ou pour le revenu imposable.

L'impôt différé est comptabilisé en produit ou en charge au compte de résultat, sauf lorsqu'il se rapporte à des éléments directement crédités ou débités dans les capitaux propres, auquel cas, il est également enregistré en capitaux propres.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est révisée à la fin de chaque période comptable et réduite dans la mesure où il n'est plus probable que les bénéfices imposables soient suffisants pour permettre la réalisation de tout ou partie de l'actif.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsque :

- Le Groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation entre les montants comptabilisés pour les actifs d'impôts courants et les passifs d'impôts courants ;
- Le Groupe a l'intention soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément ;
- Les actifs d'impôts différés et les passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même administration fiscale au cours de chaque période future durant laquelle il est prévu de régler ou de récupérer des passifs et des actifs d'impôts différés d'un montant significatif.

(b) Régime fiscal des sociétés agricoles en Ukraine

En Ukraine, une société est automatiquement considérée comme un producteur agricole si au moins 75 % de ses revenus de l'année fiscale précédente proviennent de la vente de produits agricoles. Dans ce cas, une entreprise agricole bénéficie de dispositions fiscales spécifiques.

Depuis le 1er janvier 2017, le régime de TVA privilégié applicable aux entreprises agricoles est abrogé. Pour en savoir plus, se reporter aux États financiers consolidés au 31 décembre 2016.

Impôt sur les sociétés : les entreprises agricoles ne sont pas soumises à l'impôt sur le revenu des sociétés mais à un impôt foncier qui est calculé sur la base d'un pourcentage de la valeur des terrains servant à la production agricole. Les coûts apparentés correspondants sont classés dans le poste « Coût des ventes ».



Parmi les 5 entités juridiques contrôlées par le Groupe en Ukraine au 31 décembre 2024, 3 sont impliquées dans la production agricole et éligibles aux dispositions fiscales spécifiques réservées en 2024 aux entreprises agricoles d'Ukraine.

6.13. Avantages du personnel

(a) Engagements de retraite

Le Groupe ne gère aucun régime de retraite significatif. Les cotisations versées aux caisses de retraite locales sont traitées en avantages définis.

(b) Indemnités de fin de contrat

Les indemnités de fin de contrat sont exigibles chaque fois que le contrat de travail d'un salarié est résilié par le Groupe avant l'âge légal de départ en retraite ou qu'un salarié accepte un départ volontaire en échange de leur versement. Le Groupe comptabilise ces indemnités lorsqu'il s'est manifestement engagé, soit à résilier le contrat de travail de salariés conformément à un plan formel détaillé sans aucune possibilité de retrait, soit à accorder des indemnités de fin de contrat à titre d'incitation à un départ volontaire. Le montant des indemnités arrivant à échéance plus de douze (12) mois après la date de clôture est actualisé.

6.14. Provisions

Une provision doit être constituée si le Groupe en a l'obligation (juridique ou implicite) au titre d'un événement antérieur et qu'il est à la fois probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation puisse donner lieu à une estimation fiable. Les futures pertes opérationnelles ne donnent lieu à la constitution d'aucune provision.

6.15. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires représente les produits des activités ordinaires. Ces produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir pour la vente de biens ou de services dans le cadre des activités ordinaires du Groupe.

Les produits des activités ordinaires présentés pour les activités ukrainiennes du Groupe excluent la collecte de la TVA sur les ventes.

Ces mêmes produits des activités agricoles sont présentés nets des remises, rabais et ristournes, et après élimination des ventes intragroupe.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dès lors qu'il est probable que les avantages économiques reviennent au Groupe et que son montant puisse être évalué de manière fiable.

Les critères spécifiques suivants doivent également être réunis avant toute comptabilisation du chiffre d'affaires :

- Vente de biens et de produits finis : le chiffre d'affaires est comptabilisé si les risques et les avantages significatifs inhérents à la propriété des biens à revendre et des produits finis ont été transférés à l'acheteur, que le montant du chiffre d'affaires peut être évalué de façon fiable et que



le Groupe ne continue à être impliqué ni dans la gestion telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés. Le transfert des risques, qui intervient au moment de la livraison ou de l'expédition, varie selon les dispositions du contrat passé avec le client.

- Fourniture de services : le chiffre d'affaires est comptabilisé dans la période comptable au cours de laquelle les services sont rendus.

Le chiffre d'affaires du Groupe provient pour l'essentiel de la vente de produits agricoles.

6.16. Rémunérations en actions

La juste valeur des services considérés comme ayant été reçus en échange des instruments de capitaux propres (bons de souscription) émis est inscrite dans les charges au compte de résultat de l'exercice et dans les autres réserves dans les capitaux propres durant la période d'acquisition des droits (entre la date d'attribution des bons de souscription et la date d'acquisition définitive des droits relatifs à ces instruments). La juste valeur des services reçus est déterminée sur la base de la juste valeur (valeur de marché) des instruments de capitaux propres attribués à leur date d'attribution.

7. Information sectorielle

Au 31 décembre 2024, le Groupe avait un segment opérationnel en Ukraine, composé de 5 entités juridiques exploitant environ 30 000 hectares de terres cultivables.



8. Immobilisations incorporelles et droits au bail

(en milliers d'euros)	Valeur brute			Amortissements			Valeur comptable nette		
	Écart d'acquisition	Autres (1)	Total	Écart d'acquisition	Autres	Total	Écart d'acquisition	Autres	Total
31 décembre 2022	18 946	260	19 206	(18 946)	(196)	(19 142)	-	64	64
Variation de périmètre			-			-			-
Acquisitions		29	29			-		29	29
Amortissements			-		(12)	(12)		(12)	(12)
Écarts de conversion		(22)	(22)		15	15		(7)	(7)
Cessions									
31 décembre 2023	18 946	267	19 213	(18 946)	(193)	(19 139)	-	74	74
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions		13	13			-		13	13
Amortissements			-		(10)	(10)		(10)	(10)
Écarts de conversion		(14)	(14)		1	1		(13)	(13)
Cessions									
Autres variations	(18 946)		(18 946)	18 946		18 946			
31 décembre 2024	-	266	266	(202)	(202)	(202)	-	64	64

(1) Les autres immobilisations incorporelles incluent les logiciels.

9. Droits d'utilisation d'actifs (terrains)

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
31 décembre 2022	12 627	(5 902)	6 725
Acquisitions			-
Cessions	-	-	-
Amortissements		(1 533)	(1 533)
Écarts de conversion	(1 043)	473	(570)
Radiation	-	-	-
Autres variations	1 085	1 254	2 339
31 décembre 2023	12 669	(5 708)	6 961
Acquisitions	-	-	-
Cessions	-	-	-
Amortissements		(1 347)	(1 347)
Écarts de conversion	(394)	170	(224)
Radiation	-	-	-
Autres variations	436	1 193	1 629
31 décembre 2024	12 711	(5 692)	7 019



10. Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Valeur brute				Amortissements				Valeur comptable nette					
	Construc-tions	Machin-es agricoles et autres	Droits d'utilisa-tion d'actifs	En cours et prépaie-ments	Total	Construc-tions	Machin-es agricoles et autres	Droit-s d'utili-sation d'actifs	Total	Const-ructi-ons	Machin-es agricol-es et autres	Droits d'utili-sation d'actif-s	En cours et prépaie-ments	Total
31 décembre 2022	3 480	8 495	2 244	113	14 332	(610)	(4 620)	(618)	(5 848)	2 870	3 875	1 626	113	8 484
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluation à la juste valeur	(607)	6 229	491	61	6 174	-	-	-	-	(607)	6 229	491	61	6 174
Impact de la réévaluation sur l'amortissement	(768)	(5 560)	(612)	-	(6 940)	768	5 560	612	6 940	-	-	-	-	-
Acquisitions	26	605	60	8	699	-	-	-	-	26	605	60	8	699
Amortissements	-	-	-	-	-	(237)	(1 938)	(469)	(2 644)	(237)	(1 938)	(469)	-	(2 644)
Écarts de conversion	(269)	(672)	(180)	(2)	(1 123)	61	454	77	592	(208)	(218)	(103)	(2)	(531)
Cessions	(21)	(459)	-	-	(480)	18	376	-	394	(3)	(83)	-	-	(86)
Dépréciation des actifs corporels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	105	74	(112)	67	-	-	-	-	-	105	74	(112)	67
31 décembre 2023	1 841	8 743	2 077	68	12 729	-	(168)	(398)	(566)	1 841	8 575	1 679	68	12 163
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluation à la juste valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Impact de la réévaluation sur l'amortissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions	69	441	15	(3)	522	-	-	-	-	69	441	15	(3)	522
Amortissements	-	-	-	-	-	-	(1 890)	(244)	(2 134)	-	(1 890)	(244)	-	(2 134)
Écarts de conversion	(75)	(420)	(11)	-	(506)	-	97	-	97	(75)	(323)	(11)	-	(409)
Cessions	(1)	(168)	-	(61)	(230)	-	82	-	82	(1)	(86)	-	(61)	(148)
Autres mouvements	-	1 086	(1 620)	-	(534)	-	(73)	604	531	-	1 013	(1 016)	-	(3)
31 décembre 2024	1 834	9 682	461	4	11 981	-	(1 952)	(38)	(1 990)	1 834	7 730	423	4	9 991

Les immobilisations corporelles comprennent des actifs détenus et loués.

(en milliers d'euros)

31 décembre 2024

Immobilisations corporelles détenues

9 568

Droits d'utilisation d'actifs

423

Total immobilisations corporelles

9 991

Droits d'utilisation d'actifs

(en milliers d'euros)

	Terrains	Bâtiments	Machines agricoles	Total
Solde au 31 décembre 2022	6 725	315	1 311	8 351
Transfert vers immobilisations corporelles détenues	-	-	-	-
Réévaluation à la juste valeur	-	-	491	491
Acquisitions	-	-	60	60
Cessions	-	-	-	-
Dotation aux amortissements pour l'exercice	(1 533)	(230)	(239)	(2 002)
Écarts de conversion	(570)	(14)	(89)	(673)
Dépréciation	-	-	-	-



Autres variations	2 339	74	-	2 413
Solde au 31 décembre, 2023	6 961	145	1 534	8 640
Transfert vers immobilisations corporelles détenues			-	-
Réévaluation à la juste valeur			-	-
Acquisitions	-		15	15
Cessions	-	-		-
Dotations aux amortissements pour l'exercice	(1 347)	(126)	(118)	(1 591)
Écarts de conversion	(224)	(1)	(10)	(235)
Dépréciation	-	-	-	-
Autres variations	1 629	(9)	(1 007)	613
Solde au 31 décembre 2024	7 019	9	414	7 442

Contrats de location de bâtiments (surtout loyers de bureaux).

Contrats de location de machines et d'équipements (surtout loyers de machines agricoles).

Contrats de location de terrains (surtout loyers de terrains affectés à un usage agricole).

11. Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	<u>Non courant</u>		<u>Courants</u>	<u>Total</u>
	<u>Filiales non consolidées (1)</u>	<u>Autres immobilisations financières (2)</u>	<u>Dépôts à terme (3)</u>	
31 décembre 2022	-	-	75	75
Acquisition d'immobilisations financières			8	8
Cession d'immobilisations financières			(74)	(74)
Autres mouvements				-
Écarts de conversion			(2)	(2)
31 décembre 2023	-	-	7	7
Acquisition d'immobilisations financières			50	50
Cession d'immobilisations financières			(55)	(55)
Autres mouvements				-
Écarts de conversion			(2)	(2)
31 décembre 2024	-	-	-	-

Rapprochement des mouvements d'actifs financiers et des flux de trésorerie découlant des activités financières :

(en milliers d'euros)	<u>Actifs financiers non courants</u>	<u>Actifs financiers courants</u>	<u>Total</u>
Solde au 31 décembre 2023	-	7	7
Acquisition/vente d'actions propres			-
Acquisition d'actifs financiers	-	50	50
Cession d'actifs financiers		(55)	(55)
Variation de périmètre		-	-
Autres transactions			-
Ajustements de change		(2)	(2)
Solde au 31 décembre 2024	-	-	-



12. Impôt sur les sociétés

12.1. Analyse de l'impôt sur les sociétés : justificatifs fiscaux

La décomposition de l'impôt sur les sociétés est présentée ci-après :

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre</u> <u>2024</u>	<u>31 décembre</u> <u>2023</u>
Impôts courants	-	(1)
Impôts différés	-	31
Total impôt sur les sociétés des activités poursuivies - (charge) /gain	-	30

L'analyse de l'impôt sur les sociétés révèle l'existence des facteurs suivants :

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre</u> <u>2024</u>	<u>31 décembre</u> <u>2023</u>
Résultat comptable avant impôt	(1 533)	(7 938)
Résultat avant impôt	(1 533)	(7 938)
Taux de l'impôt français sur les sociétés	25,00%	25,00%
(Charge) / gain fiscal théorique	383	1 985
Impact de :		
résultat des producteurs agricoles exonérés d'impôt en Ukraine	(416)	(1 030)
différences permanentes entre bénéfice comptable et bénéfice fiscal	361	77
actifs fiscaux différés non constatés et pertes fiscales inutilisées	-	(423)
pertes fiscales utilisées	-	-
différence entre les taux d'imposition français et étrangers	(328)	(579)
Gain / (perte) hors imposition effective	-	30
Charge d'impôt sur le revenu comptabilisé dans le compte de résultat consolidé	-	30

Pour plus de détails, se reporter à la Note 6.12.

13. Stocks

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2024</u>				<u>31 décembre 2023</u>			
	Valeur brute	Amortissement	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Amortissement	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières et autres	734	(136)	-	598	1 024	(71)	-	953
Stock d'en-cours	1 931	-	-	1 931	1 311	-	-	1 311
Produits agricoles	354	-	-	354	5 392	-	(341)	5 392
Total	3 019	(136)	-	2 883	7 727	(71)	(341)	7 656

Les **matières premières et autres fournitures** correspondent aux intrants à utiliser dans la campagne agricole 2024-2025, y compris les achats de semis, d'engrais, de carburant, de pièces détachées et de produits d'autres fournisseurs. Les **en-cours** incluent les coûts accumulés avant les semis.



Au 31 décembre 2024, le stock de **produits agricoles**, qui représente 354k€, se compose principalement de 1 776 t de céréales provenant de la récolte de 2024 (36 037 t au 31 décembre 2023) (cf. Note 14 Actifs biologiques).

L'**amortissement** représente la perte de valeur des stocks, évalués à la valeur réalisable nette à la date de clôture.

14. Actifs biologiques

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2024</u>			<u>31 décembre 2023</u>		
	Actifs biologiques au coût de production	Ajustement à la juste valeur	Juste valeur	Actifs biologiques au coût de production	Ajustement à la juste valeur	Juste valeur
Courants						
Cultures dans les champs	2 261	(264)	1 997	1 433	1 568	3 001
Total actifs biologiques courants	2 261	(264)	1 997	1 433	1 568	3 001
TOTAL ACTIFS BIOLOGIQUES	2 261	(264)	1 997	1 433	1 568	3 001

Les actifs biologiques du Groupe sont des céréales (blé d'hiver), qui sont déjà plantées au 31 décembre 2024 pour être récoltées au cours du second semestre 2025 en Ukraine.

Les actifs biologiques du Groupe sont mesurés à la juste valeur diminuée des coûts de vente estimés et relèvent du niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur (pour plus de détails, cf. Note 6.7). À la date de clôture du bilan, la juste valeur des cultures sur pied est déterminée sur la base de la surface plantée et des intrants inobservables significatifs suivants au 31 décembre 2024 :

- Prix des cultures
- Rendement des cultures (tonnes par hectare)
- Coûts de production anticipés

	<u>31 décembre 2024</u>				<u>31 décembre 2023</u>			
	Surface cultivée (en hectares)	Rendements moyens attendus (t/ha)	Prix moyen (EUR/t)	Juste valeur (en k€)	Surface cultivée (en hectares)	Rendements moyens attendus (t/ha)	Prix moyen (EUR/t)	Juste valeur (en k€)
Blé d'hiver	8 723	4,0	170	1 997	14 356	4,0	125	3 001
TOTAL	8 723			1 997	14 356			3 001



Si les prévisions de l'équipe de direction au 31 décembre 2024 avaient été supérieures/inférieures de 10 %, la juste valeur des actifs biologiques et la marge brute se seraient trouvées augmentées ou diminuées d'environ 548 k€.

Le tableau suivant représente les mouvements d'actifs biologiques pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024 :

(en milliers d'euros)	Cultures	Animaux d'élevage	TOTAL
Valeur comptable au 31 décembre 2022	1 779	9	1 788
Actifs biologiques courants	1 779	9	1 788
Actifs biologiques non courants	-	-	-
Reclassement des en-cours d'ouverture en actifs biologiques (après semis)	3 611	-	3 611
Coûts engagés sur la période	15 389	-	15 389
Variation de stocks liée à la récolte	(12 834)	(9)	(12 843)
Gain / perte lié au changement de la juste valeur	(4 781)	-	(4 781)
Écarts de conversion	(163)	-	(163)
Valeur comptable au 31 décembre 2023	3 001	-	3 001
Actifs biologiques courants	3 001	-	3 001
Actifs biologiques non courants	-	-	-
Reclassement des en-cours d'ouverture en actifs biologiques	1 311	-	1 311
Coûts engagés sur la période	9 353	-	9 353
Variation de stocks liée à la récolte	(11 377)	-	(11 377)
Gain / perte lié au changement de la juste valeur	(147)	-	(147)
Dépréciation des WIP / BA suite aux conséquences de la guerre	(144)	-	(144)
Écarts de conversion	(144)	-	(144)
Valeur comptable au 31 décembre 2024	1 997	-	1 997
Actifs biologiques courants	1 997	-	1 997
Actifs biologiques non courants	-	-	-

15. Clients et autres créances

(en milliers d'euros)	31 décembre, 2024	31 décembre, 2023
Créances clients	87	344
Avances versées (1)	80	139
Autres créances (3)	172	28
Créances sociales et fiscales (hors créances de TVA)	274	729
Créances de TVA (2)	37	102
Charges constatées d'avance	6	10
Clients et autres créances	656	1 352



	<u>31 décembre 2024</u>	<u>31 décembre 2023</u>
Devise :		
Libellé en EUR	42	32
Libellé en USD	-	-
Libellé en UAH	614	1 320
Clients et autres créances	656	1 352

L'exposition maximale au risque représenté par les créances à la date de clôture du bilan correspond à la juste valeur de chaque classe de créances mentionnée ci-dessus. Le Groupe n'a pas de collatéral pour couverture.

(1) Les avances versées au 31 décembre 2024 correspondent à des prépaiements auprès des fournisseurs d'intrants pour la récolte de 2024.

(2) Les créances de TVA au 31 décembre 2024 se décomposent pour l'essentiel en :

12 k€ représentant la TVA déductible des entités ukrainiennes reçue lors des achats.

25 k€ se rapportant à la TVA déductible d'AgroGeneration SA.

16. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2024</u>	<u>31 décembre 2023</u>
Disponibilités	12	715
Valeurs mobilières de placement	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	715

Le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie est libellé dans les devises ci-dessous au 31 décembre 2024 :

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2024</u>	<u>31 décembre 2023</u>
	<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie</u>	<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie</u>
Currency :		
Libellé en EUR	3	25
Libellé en USD	1	580
Libellé en UAH	8	110
Total	12	715



17. -Emprunts et passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024					31 décembre 2023					
	Non courants	Courants			TOTAL	Non courants	Courants			TOTAL	
	Emprunts	Emprunts	Intérêts	Total		Emprunts	Emprunts	Intérêts	Total		
Contrats de location financiers	(1)	136	135	-	135	271	191	233	-	233	424
Passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs	(1)	7 320	659	627	1 286	8 606	7 147	1 684	-	1 684	8 831
Emprunts bancaires	(2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes financières	(3)	-	321	-	321	321	-	6 223	-	6 223	6 223
Total emprunts		7 456	1 115	627	1 742	9 198	7 338	8 140	-	8 140	15 478

(1) Les paiements de loyers courants et non courants sont comptabilisés à la valeur présente des paiements de loyers minimaux futurs.

(2) Le Groupe n'a pas eu recours à des emprunts bancaires depuis la fin de l'année 2021.

(3) Les autres dettes financières consistent en des emprunts auprès de la partie liée (0,3 M€).

Analyse des échéances des passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs :

(en milliers d'euros)

31 décembre 2024

Analyse des échéances : flux de trésorerie non actualisés contractuels

Moins d'un an	2 622
Un à cinq ans	7 908
Plus de cinq ans	7 897
Total passifs de loyers non actualisés au 31 décembre 2024	18 427

Les échéances des emprunts à court et à long terme sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	2025	2026	Total
Contrats de location financiers	135	136	271
Emprunts bancaires	-	-	-
Autres dettes financières	321	-	321
Total emprunts	456	136	592

Détail des emprunts à taux variable et à taux fixe et des passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs (hors intérêts) :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Variable	Fixe	Variable	Fixe
Contrats de location financiers	271	-	424	-
Passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs	-	7	-	8
Autres dettes financières	-	979	-	831
	-	321	-	6
Total emprunts	271	8 300	424	15 054



Les valeurs comptables des emprunts et des passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs du Groupe sont libellées dans les devises suivantes :

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2024</u>	<u>31 décembre 2023</u>
Devise :		
EUR	-	-
USD	299	6 647
UAH	8 899	8 831
Total emprunts	9 198	15 478

Rapprochement des mouvements d'emprunts et de passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs et des flux de trésorerie découlant des activités financières :

(en milliers d'euros)	Contrats de location-financement	Dettes IFRS 16	Emprunts bancaires et autres dettes financières	Total
Solde au 31 décembre 2023	424	8 831	6 223	15 478
Émission d'emprunts			321	321
Remboursement d'emprunts	(164)		-	(164)
Paiement de passifs de loyers (IFRS 16)	-	(1 240)	-	(1 240)
Charges d'intérêts	33	1 524	-	1 557
Intérêts remboursés	(33)			(33)
Ajustements de change	11	(270)		(259)
Autres opérations sans incidence sur la trésorerie		(239)	(6 223)	(6 462)
Dépréciation	-			-
Solde au 31 décembre 2024	271	8 606	321	9 198

Les taux d'intérêt moyens du Groupe, ventilés par devise, sont les suivants :

Devise	<u>31 décembre 2024</u>	<u>31 décembre 2023</u>
EUR	0,00%	0,00%
USD	4,56%	9,79%
UAH	19,63%	19,96%

18. Capital social

	<u>Capital social en euros</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Prime d'émission en euros</u>
31 décembre 2022	11 079 319	221 586 387	225 041 745
Autres actions émises	-	-	-
31 décembre 2023	11 079 319	221 586 387	225 041 745
Autres actions émises	-	-	-
31 décembre 2024	11 079 319	221 586 387	225 041 745

Au 31 décembre 2023, le nombre d'instruments en circulation et le nombre d'actions pouvant potentiellement être émises suite à l'exercice de ces instruments sont présentés ci-dessous :



	Nombre d'instruments	Nombre d'actions supplémentaires potentielles
Konkur warrants	1 379 487	2 519 544

Au 31 décembre 2024, il n'y avait aucun instrument financier en circulation, les Konkur warrants ayant été résiliés lors du changement de propriétaire.

19. Fournisseurs et autres dettes

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2024</u>	<u>31 décembre 2023</u>
Dettes fournisseurs	74	960
Avances reçues	1 480	516
Dettes fiscales et sociales	336	534
Dettes de TVA	1	6
Revenu différé	9	-
Autres créditeurs	165	545
Dettes sur l'acquisition d'immobilisations	67	-
Dettes aux conditions de cession des entreprises	88	314
Fournisseurs et autres dettes	2 220	2 875

Les Dettes fournisseurs et autres dettes sont libellées dans les monnaies suivantes :

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2024</u>	<u>31 décembre 2023</u>
Devise :		
Libellé en EUR	323	435
Libellé en USD		485
Libellé en UAH	1 897	1 955
Fournisseurs et autres dettes	2 220	2 875



20. Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont classés comme suit conformément à la norme IFRS 7 :

Classification des actifs et passifs financiers par catégorie et juste valeur au 31 décembre 2024

(en milliers d'euros)		Comptabilisés à la juste valeur			Niveau de hiérarchie des justes valeurs de l'instrument financier selon IFRS 7			
	Comptabilisés au coût amorti	par le compte de résultat	en capitaux propres	Valeur comptable totale au 31 décembre 2024	Valorisés à prix d'acquisition	Niveau 1: prix cotés sur le marché et disponibles	Niveau 2: valorisation basée sur des données de marché observables	Niveau 3: valorisation basée sur des données de marché inobservables
Note								
Actifs								
Actifs financiers (non courants)	11			-	-			
Titres des filiales non-consolidées				-	-			
Autres actifs financiers		-		-	-			
Actifs financiers (courants)	11			-	-			
Dépôts à terme			-	-	-			
Autres actifs financiers			-	-	-			
Clients et autres créances	15	259		259	259			
Disponibilités	16		12	12		12		
Dettes								
Emprunts et dettes financières (courants et non courants)	17	-		-	-			
Location-financement (courants et non courants)	17	(271)		(271)	(271)			
Passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs	17	(8 606)		(8 606)	(8 606)			
Autres dettes financières	17	(321)		(321)	(321)			
Fournisseurs et autres créditeurs courants	19	(394)		(394)	(394)			

Classification des actifs et passifs financiers par catégorie et juste valeur au 31 décembre 2023

(en milliers d'euros)		Comptabilisés à la juste valeur			Niveau de hiérarchie des justes valeurs de l'instrument financier selon IFRS 7			
	Comptabilisés au coût amorti	par le compte de résultat	en capitaux propres	Valeur comptable totale au 31 décembre 2023	Valorisés à prix d'acquisition	Niveau 1: prix cotés sur le marché et disponibles	Niveau 2: valorisation basée sur des données de marché observables	Niveau 3: valorisation basée sur des données de marché inobservables
Note								
Actifs								
Actifs financiers (non courants)	11			-	-			
Titres des filiales non-consolidées				-	-			
Autres actifs financiers		-		-	-			
Actifs financiers (courants)	11			-	-			
Dépôts à terme			7	7		7		
Autres actifs financiers			-	-				
Clients et autres créances	15	372		372	372			
Disponibilités	16		715	715		715		
Dettes								
Emprunts et dettes financières (courants et non courants)	17	-		-	-			
Location-financement (courants et non courants)	17	(424)		(424)	(424)			
Passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs	17	(8 831)		(8 831)	(8 831)			
Autres dettes financières	17	(6 223)		(6 223)	(6 223)			
Fournisseurs et autres créditeurs courants	19	(1 819)		(1 819)	(1 819)			



21. Produits provenant des activités d'exploitation ordinaires

(en milliers d'euros)	2024	2023
Ventes de produits agricoles (1)	22 361	16 681
Services et autres (2)	293	233
Total chiffre d'affaires des activités poursuivies	22 654	16 914

(1) Au cours de l'exercice 2024, AgroGeneration a vendu 93 401 tonnes de céréales et de plantes oléagineuses

(2) Les services consistent principalement en des services de machinerie agricole pour des tiers.

Décomposition du chiffre d'affaires par région géographique :

(en milliers d'euros)	2024	2023
Ukraine	19 890	16 516
France	2 764	398
Total chiffre d'affaires	22 654	16 914

Décomposition du chiffre d'affaires par récolte :

(en milliers d'euros)	2024	2023
CA récoltes	22 361	16 681
Récolte 2021	-	139
Récolte 2022	-	9 145
Récolte 2023	7 302	7 397
Récolte 2024	15 059	
Services et autres	293	233
Total CA	22 654	16 914

Parmi ses clients, le Groupe en compte deux principaux auxquels il a vendu pour 11,7 M€ de marchandises en 2024 (en 2023, trois grands clients totalisant un CA de 9,0 M€) représentant 52 % du chiffre d'affaires total. Chacun des autres clients représente moins de 10 % du chiffre d'affaires.

22. Coûts fonctionnels / coûts par nature

(en milliers d'euros)	2024	2023
Coût des ventes	(16 904)	(13 261)
Frais généraux & administratifs	(1 799)	(2 970)
Charges par fonction	(18 703)	(16 231)
Achats matières premières, services et locations	(11 852)	(13 171)
Charges de personnel	(2 456)	(2 779)
Amortissements	(4 701)	(4 397)
Juste valeur et ajustement des dépréciations (pour marchandises vendues)	320	4 128
Autres charges	(15)	(12)
Charges par nature	(18 703)	(16 231)

En moyenne, au cours de l'exercice 2024 le Groupe comptait 352 salariés.



23. Autres produits et charges

(en milliers d'euros)

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Produits de cession des immobilisations	158	92
Autres produits	911	515
Autres produits d'exploitation	1 069	607
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	-	(87)
Dépréciation due à la réévaluation des immobilisations	-	(480)
Provision pour créances irrécouvrables	(2 520)	(194)
Activités caritatives et dépenses connexes	-	(197)
Autres charges	(1 698)	(446)
Autres charges d'exploitation	(4 218)	(1 404)
Autres produits et charges opérationnels	(3 149)	(797)

24. Résultat financier net

(en milliers d'euros)

		<u>2024</u>	<u>2023</u>
Coût d'emprunt	(1)	(337)	(111)
Gains et pertes de change		(472)	(1 423)
<i>Différences de change réalisées</i>	(2)	460	(378)
<i>Différences de change latentes</i>	(3)	(932)	(1 045)
Autres		(1 379)	(1 509)
Résultat financier net		(2 188)	(3 043)

Charges d'intérêts

(1) Le coût d'emprunt est principalement composé des intérêts sur le crédit-bail.

Gains et pertes de change

Les actifs et passifs monétaires du Groupe libellés en devises étrangères au 31 décembre 2024 sont constitués de dettes et d'équivalents de trésorerie libellés en dollars américains et en euros. Les autres actifs et passifs monétaires ne sont pas significatifs.

(2) Gains et pertes de change réalisés (montant net : 460 k€) enregistrés par le Groupe au cours de l'exercice 2024 sous l'effet de la variation du taux de change entre la date à laquelle l'actif/passif a été constaté et celle à laquelle le passif a été réglé ou l'actif réalisé. Le principal gain de change réalisé a eu lieu sur les transactions et les règlements intersociétés en 2024.

(3) Pertes de change non réalisées enregistrées par le Groupe en 2024 en raison de la conversion de l'ensemble des postes monétaires des entités ukrainiennes et des sociétés de portefeuille (pour l'essentiel des prêts bancaires et des prêts intragroupe) de la monnaie fonctionnelle (en général l'USD) en monnaie fonctionnelle (UAH et EUR, respectivement).

Les autres produits/charges financiers constatés en 2024 comprennent 1 524 k€ de charges d'intérêts liées à la mise en œuvre de la norme IFRS 16 (1 518 k€ en 2023).



25. Résultat par action

Le bénéfice d'exploitation par action de base est calculé en divisant :

- Le bénéfice d'exploitation net, part du groupe,
- Par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice financier.

Le bénéfice d'exploitation dilué par action est calculé en divisant :

- Le résultat net part du groupe, en tenant compte des instruments dilutifs,
- Par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de tous les instruments potentiellement dilutifs en actions ordinaires.

(en milliers d'euros)	2024	2023
Bénéfice/ (perte) imputable aux actionnaires du Groupe - activités poursuivies	(1 533)	(7 908)
Bénéfice/ (perte) imputable aux actionnaires du Groupe - activités cédées	-	-
Résultat net consolidé - part du groupe	(1 533)	(7 908)
Effet lié à la dilution	-	-
Résultat net consolidé après effet de la dilution	(1 533)	(7 908)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	221 586 387	221 586 387
Effet dilutif potentiel	-	-
Nombre moyen d'actions après dilution	221 586 387	221 586 387
Résultat net - part du groupe par actions (euros)	(0,01)	(0,04)
Résultat net - part du groupe - dilué par actions (euros)	(0,01)	(0,04)
Résultat net par action des activités poursuivies (euros)	(0,01)	(0,04)
Résultat net par action après dilution des activités poursuivies (euros)	(0,01)	(0,04)
Résultat net par action - des activités non poursuivies (euros)	-	-
Résultat net par action après dilution - des activités non poursuivies (euros)	-	-

Au cours de l'exercice financier 2024, les actions ordinaires issues de la conversion potentielle des stock-options, des bons de souscription d'actions ou des BSPCE ne sont pas incluses dans le calcul dans la mesure où elles sont anti-dilutives.

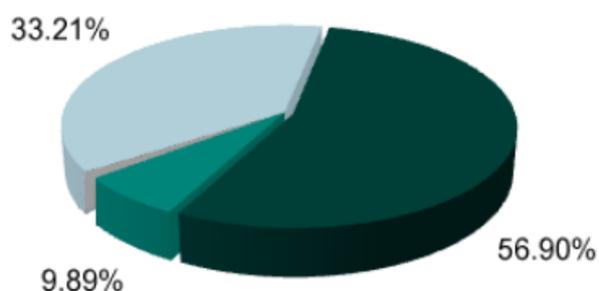


26. Parties liées

26.1. Actionnariat et gouvernance

(a) Actionnariat

As 31 décembre 2024, l'actionnariat se répartit comme suit :



NOVAAGRO Ukraine LLC :

l'une des principales entreprises agricoles de la région de Kharkiv en Ukraine ; la principale société mère du Groupe

- NOVAAGRO Ukraine LLC
- Libyan Foreign Bank
- Free-float

(b) Gouvernance

Suite à l'acquisition hors marché par NOVAAGRO Ukraine LLC de 126 084 106 actions - représentant 56,90% du capital social et des droits de vote d'AgroGeneration - auprès de Konkur Investments Limited le 30 octobre 2024, la composition du Conseil d'administration d'AgroGeneration a été modifiée pour tenir compte de sa nouvelle structure d'actionnariat. Suite à la nomination (cooptation) des trois nouveaux membres du Conseil d'administration, deux administrateurs exécutifs représentant NOVAAGRO, M. Sergiy Polumysnyi et M. Volodymyr Krasovskyi, et un administrateur indépendant, M. Victor Shkarban, tous les membres précédents du Conseil d'administration, notamment M. Michael Bleyzer, M. Lev Bleyzer, M. Valeriy Dema, M. Neal Sigda, M. John Shmorhun et M. Guillaume James, ont démissionné de leur mandat d'administrateur. M. Victor Shkarban a été nommé Président du Conseil d'administration d'AgroGeneration, en remplacement de M. Michael Bleyzer. Ces cooptations, avec effet immédiat, seront soumises à la ratification de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires d'AgroGeneration.

Le nouveau Conseil d'administration d'AgroGeneration a décidé de nommer Mme Olga Shantyr en qualité de Directrice Générale, avec effet immédiat, pour remplacer M. Sergiy Bulavin, Directeur Général démissionnaire.



Rémunération des membres du Conseil d'administration

Les jetons de présence des membres du Conseil d'administration sont suspendus depuis le second semestre 2020 jusqu'à l'atteinte des critères de performance. Aucun jeton de présence n'a été alloué aux membres du Conseil d'administration au titre de l'année 2024. La rémunération de DG d'AgroGeneration, est mentionnée à la Note 26.2 Transactions avec des parties liées.

26.2. Transactions avec les parties liées

Les opérations importantes entreprises au cours de la période et les soldes restants au 30 juin 2024 avec des parties ayant une influence importante sur le Groupe sont les suivants :

k€	31 décembre 2024		2024		31 décembre 2023		2023	
	ACTIF	PASSIF	PRODUITS	CHARGES	ACTIF	PASSIF	PRODUITS	CHARGES
Groupe SigmaBleyzer : diverses entités sous contrôle commun								
Prêts	-	-	-	-	-	(6 223)	-	-
Location de locaux*	-	-	-	(13)	-	(163)	-	(35)
Intérêts sur emprunts	-	-	-	(1 935)	-	-	-	-
Autres	-	151	105	-	-	(111)	-	-
Groupe NOVAAGRO : diverses entités sous contrôle commun								
Prêts	-	(321)	-	-	-	-	-	-
Païement anticipé	-	(1 481)	-	-	-	-	-	-
Location de locaux *	-	(263)	-	(17)	-	-	-	-
Créances	203	-	-	-	-	-	-	-
Moins : pertes de crédit attendues	(3)	-	-	-	-	-	-	-
Recettes	-	-	9 939	-	-	-	-	-
Autres recettes	-	-	340	-	-	-	-	-
Achats	-	1 864	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	(130)	-	-	-	-
Membres de direction								
Sergiy Bulavin	-	-	-	(47)	-	-	-	(48)
Olga Shantyr	-	-	-	(22)	-	-	-	-
TOTAL	200	(50)	10 384	(2 163)	-	(6 497)	-	(83)

* Les informations sur la location de locaux (à la fois passifs et charges) sont présentées après application de la norme IFRS 16.



26.3. Honoraires des commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)

	<u>31 décembre 2024</u>	<u>31 décembre 2023</u>
Certification		
<i>BDO Paris</i>	10	10
<i>Fidag</i>	10	10
Total honoraires	20	20



27. Liste des sociétés consolidées

Toutes les sociétés sont totalement consolidées.

#	Nom	Nom pour consolidation	Siège social	Activité	31 décembre, 2024	31 décembre, 2023
					% d'intérêt	% d'intérêt
1	AgroGeneration	AgroGeneration	Paris (France)	Siège social	Entité consolidante	Entité consolidante
2	Marrimore Holdings Ltd*	Marrimore	Nicosie (Chypre)	Société holding	0%	100%
3	Harmelia Investments Limited*	Harmelia	Nicosie (Chypre)	Société holding	0%	100%
4	AC Agronova Ukraine LLC (former AgroGeneration Ukraine LLC)**	ACA UA	Kharkiv - Ukraine	Entreprise de services	100%	100%
5	AF Barvinkivska LLC ***	BAR	Kharkiv - Ukraine	Société agricole	0%	100%
6	AF Podolivska LLC	POD	Kharkiv - Ukraine	Société agricole	100%	100%
7	AF Ukraina Nova LLC	UNA	Kharkiv - Ukraine	Société agricole	100%	100%
8	Lan LLC	LAN	Kharkiv - Ukraine	Société agricole	100%	100%
9	Register LLC****	Registr	Kharkiv - Ukraine	Entreprise de services	0%	100%
10	Tornado Agro-holding PC	Tornado	Kharkiv - Ukraine	Entreprise de services	100%	100%

* Marrimore Holdings Ltd , Harmelia Investments Limited - retirés de la structure du Groupe en mai 2024 conformément à l'achèvement de l'optimisation de la structure juridique du Groupe

** AgroGeneration Ukraine LLC a été renommée AC Agronova Ukraine LLC en décembre 2024

*** BAR - retirée de la structure du Groupe en avril 2024 par le transfert des actifs à AF Podolivska LLC et la vente de la société à un tiers

**** Register LLC - retirée de la structure du Groupe en août 2024 par la vente de la société à un tiers.